académie Bordeaux

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rentrée 2016

Bienvenue

dans l'académie de Bordeaux

Dordogne
Gironde
Landes
Lot-et-Garonne
Pyrénées-Atlantiques

Éditorial

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Bordeaux.

Terre de frontière et de passage, le Sud-Ouest est renommé pour la variété de ses paysages : la montagne pyrénéenne, l'exceptionnelle fenêtre océanique, les campagnes, gasconnes ou périgourdines, les grandes vallées de la Garonne, du Lot et de la Dordogne et les confluents magnifiques, véritables métaphores de l'ouverture et d'une culture riche de multiples apports. Dans ces contrées fortes des deux cultures occitano-béarnaise et basque, le brassage des peuples semble avoir tout naturellement conduit à la grande littérature de la tolérance, de la conviction et de la mesure avec Montaigne et Montesquieu dont la marque est profonde dans la culture régionale.

Terre de tradition aux multiples facettes, ce territoire l'est aussi d'innovation, de sciences, d'industries de pointe et de créativité : l'aéronautique, l'espace, l'atome, les lasers, mais aussi la chimie, la médecine ou encore l'agronomie. Au cœur d'un paysage renouvelé et modernisé, nos universités font preuve au quotidien d'un dynamisme scientifique remarquable récemment récompensé par la confirmation du label *Initiative d'Excellence*. L'académie de Bordeaux compte trois pôles universitaires : l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, toutes trois unies au sein de la Communauté d'Universités et d'Etablissements d'Aquitaine avec Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP Aquitaine et Bordeaux Sciences Agro. L'ESPE d'Aquitaine, chargée de la formation des maîtres, vient compléter cette offre de formation riche et variée.

Siège de la région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, l'académie de Bordeaux est un territoire où l'Ecole revêt traditionnellement une grande importance. Les résultats aux examens y sont souvent supérieurs à la moyenne nationale mais des marges de progrès subsistent. En effet, selon le lieu de résidence, l'égalité des chances n'est pas complètement assurée : le manque d'ambition scolaire des jeunes et de leur famille, souvent lié à une connaissance insuffisante des possibles, caractérise certains milieux sociaux comme certains espaces géographiques et les sorties sans qualification sont encore trop nombreuses. Par ailleurs, si le taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur est désormais satisfaisant, l'ouverture sociale aux filières d'excellence peut encore progresser.

Améliorer l'acquisition des fondamentaux et prévenir la difficulté scolaire à l'école primaire, offrir un parcours de réussite scolaire à chaque jeune, lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion professionnelle de tous les élèves : autant d'objectifs qui nous sont fixés dans le cadre de la refondation de l'Ecole. Parmi les outils mis au service de la communauté éducative aquitaine pour relever ces défis, le projet académique 2015-2020 s'inscrit dans cette dynamique de réussite du parcours de tous les élèves. Il appelle l'engagement de toute la communauté éducative.

Que ce soit à l'école, au collège ou au lycée et quelle que soit sa fonction, chaque acteur de l'éducation contribue à la réussite des jeunes aquitains et à l'éclosion de leurs talents, concourant ainsi au développement économique et social de la région. Dans l'académie, cette action volontariste au service de la réussite de tous est mise en œuvre à chaque niveau d'enseignement. Elle repose sur la confiance accordée aux maîtres et à tous les acteurs de l'Éducation nationale.

La rentrée 2016 qui verra se poursuivre la dynamique de refondation de l'Ecole sera notamment marquée par l'entrée en vigueur de la réforme de la scolarité obligatoire et la poursuite du déploiement du plan numérique pour l'éducation.

A l'école primaire qui poursuit sa transformation au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages, l'acquisition et la consolidation des savoirs fondamentaux demeurent les objectifs premiers. Conçus en cohérence avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture rénové et en référence aux nouveaux cycles, les nouveaux programmes

de l'école élémentaire qui seront mis en œuvre à la rentrée 2016 complètent les programmes de l'école maternelle introduits dans les classes il y a maintenant un an. Dans ce contexte dynamique, les 175 nouveaux postes attribués à l'académie à la rentrée 2016 permettront en outre de faire face à une démographie croissante et de poursuivre l'effort de scolarisation des élèves de moins de 3 ans comme la diffusion du dispositif « *Plus de maîtres que de classes* ».

Autre temps fort de la rentrée 2016, la réforme du collège mise en œuvre simultanément de la 6ème à la 3ème s'inscrit dans la continuité avec le premier degré. Réforme pédagogique globale adossée à une réforme structurelle, son objectif est double : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans tous les enseignements et développer les compétences indispensables au futur parcours de formation des collégiens.

Car au-delà de l'impératif que constitue la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, chaque élève doit en effet pouvoir bénéficier d'une orientation choisie et réussie vers le lycée. L'insertion professionnelle à l'issue de la formation initiale est notre objectif : la richesse du lien école-entreprise tissé dans l'académie en témoigne. Afin d'assurer la fluidité et la diversité des parcours de formation de chaque élève, nous œuvrons notamment au renforcement de la liaison école/collège et au rapprochement des lycées avec l'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'académie poursuivra sa politique volontariste de renforcement et de valorisation des filières professionnelles et technologiques tout en accentuant sur son territoire la dynamique de développement de l'apprentissage engagée l'année dernière.

L'action menée dans l'académie en faveur des élèves est soutenue par des partenariats étroits avec les collectivités territoriales dont je tiens à souligner l'engagement au service de notre Ecole, mais également avec les services de l'Etat en région et les nombreuses associations avec lesquelles l'académie a signé des conventions. C'est forts de leur aide que toutes les écoles et tous les établissements offriront les mêmes chances à chacun de leurs élèves : tel est notre défi, telle est notre ambition.

Les services du rectorat de Bordeaux et des directions départementales de l'Éducation nationale, les chefs d'établissement et les corps d'inspection se sont mobilisés pour vous accueillir, pour vous guider, vous conseiller et vous aider à remplir votre mission. Tous ont contribué à la rédaction de cette plaquette destinée à vous faire découvrir notre belle académie de Bordeaux dans laquelle je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une heureuse installation et une excellente année scolaire 2016-2017.

Olivier Dugrip
Recteur de la région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine

mgen
MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE
MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.
J'AI
CHOISI
MGEN
"Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN."
MARTIN FOURCADE, Champion du Monde et Champion Olympique de biathlon.
mgen.fr
MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Filia, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.
www.antigel.agency - 00209 - Photo © Hervé Thouroude. Document non contractuel.

Sommaire

Éditorial	2
L'académie en chiffres	8
LE FONCTIONNEMENT DE L'ACADÉMIE	**10**
La région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	10
L'académie de Bordeaux : Un rectorat, cinq DSDEN	11
Mutualisation des services académiques	11
Les zones d'animation pédagogique	11
Le projet académique	14
L'ORGANISATION DU PÔLE PÉDAGOGIQUE	**15**
Les corps d'inspection	15
La délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale (DAFPEN)	15
La délégation académique au numérique éducatif (DANE)	17
L'éducation artistique et l'action culturelle (DAAC)	19
Europe et international (DAREIC)	20
L'éducation aux médias (DAEMI)	21
S'INFORMER ET COMMUNIQUER	**22**
CANOPÉ	22
Assistance informatique	24
Le service communication du rectorat	25
LA DIRECTION AUX RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES	**27**
Qui vous gère ?	29
L'aide aux personnes	30
La formation tout au long de la vie : GRETA, DAVA et GIP-FCIP	34
LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION	**36**
Dans les services académiques	36
Dans votre établissement	38
Le personnel administratif et technique	40
LES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)	**42**
Organigramme des services académiques	42
DSDEN de la Dordogne	43
DSDEN de la Gironde	46
DSDEN des Landes	49
DSDEN du Lot-et-Garonne	52
DSDEN des Pyrénées-Atlantiques	55
ANNUAIRE SIMPLIFIÉ	**59**
Les CIO	70
Adresses utiles	71

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Comme plus d'un million de Sociétaires,
faites confiance à la CASDEN !

L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr
Suivez-nous sur

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 BROCA&WERNICKE - Illustration : Killoffer.

La sécurité au quotidien

UN PROJET DE CLASSE ?

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

UN CONSEIL ?

UN PRÊT ?

- DOCUMENTS
- EXPOSITIONS
- MATERIEL

UNE DEMANDE D'INTERVENTION DES MEMBRES DE L'ANTENNE ?

N'hésitez pas à contacter l'Association Prévention MAIF

Les antennes Prévention de votre académie :

- **Dordogne…….....** **06.46.67.56.37**
- **Gironde……** **06.46.67.64.95**
- **Landes……..…** **06.46.67.73.14**
- **Lot et Garonne……...** **06.46.34.74.61**
- **Pyrénées Atlantiques (Pau)……** **06.22.92.66.01**
- **Pyrénées Atlantiques (Bayonne)…...** **06.22.92.66.16**

L'Association Prévention MAIF *(reconnue d'intérêt général)*, agréée par l'Education Nationale, animée par plus de 1500 bénévoles, mène **GRATUITEMENT** des actions éducatives à la sécurité routière et aux risques de la vie courante auprès des enfants, des jeunes et des adultes depuis décembre 1980.

L'académie en chiffres

Population scolarisée : 695 941 (rentrée 2015/2016) public et privé sous contrat

304 970 élèves dans le 1er degré	• 111 798 en pré élémentaire dont 100 439 dans le public et 11 359 dans le privé sous contrat • 190 842 en élémentaire dont 168 941 dans le public et 21 901 dans le privé sous contrat • 2 330 en enseignement spécialisé - adaptation dont 2 111 dans le public et 219 dans le privé sous contrat
259 424 élèves dans le 2nd degré (hors post-bac)	• 153 408 (collège, SEGPA et EREA) dont 124 640 dans le public et 28 768 dans le privé sous contrat • 73 902 en second cycle (général et technologique) dont 60 607 dans le public et 13 295 dans le privé sous contrat • 32 114 en second cycle professionnel (lycée professionnel) dont 25 242 dans le public et 6 690 dans le privé sous contrat
18 020 apprentis (en 2014) Centres de Formation d'Apprentis (tous ministères)	
113 527 étudiants dans le supérieur (2014/2015)	• 12 235 en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et Sections de Techniciens Supérieurs • 75 392 à l'université (y compris IUT, IUP, écoles d'ingénieurs rattachées et ESPE) • 25 900 dans les autres écoles d'enseignement supérieur hors université – Tous secteurs

Nombre d'écoles et d'établissements (rentrée 2015/2016)

2 749 écoles dont	• 695 pré élémentaires (dont 692 dans le public, 3 dans le privé sous contrat) • 2 054 élémentaires (dont 1 843 dans le public, 211 dans le privé sous contrat)
545 établissements du 2nd degré dont	• 346 collèges (dont 256 dans le public, 90 dans le privé sous contrat) • 108 lycées (dont 73 dans le public, 35 dans le privé sous contrat) • 86 lycées professionnels (dont 58 dans le public, 27 dans le privé sous contrat) • 5 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics Et aussi : • 3 universités : l'Université de Bordeaux (née de la fusion de Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Bordeaux 4) ; Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) Avec : • 6 IUT • 1 Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE d'Aquitaine) • 11 écoles d'ingénieurs

Le personnel de l'Éducation nationale dans l'académie (bilan social janvier 2016)

Dans **l'enseignement public**	• 15 830 personnels enseignants du 1er degré • 22 506 personnels enseignants du second degré • 3 451 personnels ATOS du second degré public
Dans **l'enseignement privé sous contrat**	• 2 100 enseignants pour le 1er degré (maîtres contractuels et suppléants) • 4 077 enseignants pour le second degré

Les dépenses académiques

Le recteur de l'académie de Bordeaux est directement responsable de la gestion d'un budget de plus de **2,872 milliards d'euros** dont 95,30% sont consacrés à la rémunération des personnels.

Ce budget est réparti en cinq programmes :

- enseignement privé des 1er et 2nd degrés ;
- enseignement scolaire public du 1er degré ;
- enseignement scolaire public du 2nd degré ;
- soutien de la politique de l'Éducation nationale ;
- vie de l'élève.

Outre les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) académiques, les services académiques assurent également les dépenses afférentes à des BOP centraux (enseignement supérieur, vie de l'étudiant). Au total, l'ensemble des dépenses académiques atteint **2,998 milliards d'euros en 2016**.

Dépenses prévisionnelles 2016 en millions d'euros	
BOP 139 : enseignement privé	275 M€
BOP 140 : 1er degré public	906 M€
BOP 141 : 2nd degré public	1 459 M€
BOP 214 : soutien de la politique de l'Éducation nationale	62 M€
BOP 230 : vie de l'élève	170 M€
Sous-total BOP académiques	**2 872 M€**
BOP 150 : enseignement supérieur et recherche	31 M€
BOP 231 : vie de l'étudiant	95 M€
TOTAL dépenses académiques	**2 998 M€**

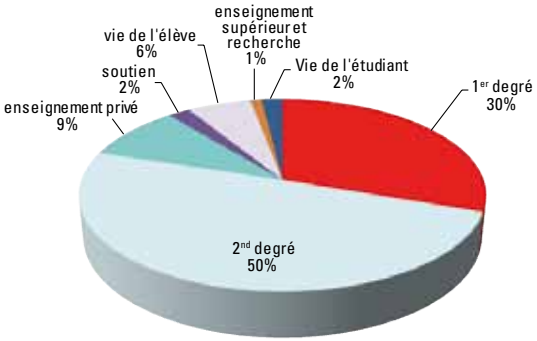

© Caroline Lucas MEN

La région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

La région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Ce rapprochement des trois académies découle de l'application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, avec la création de 17 régions (la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes englobe 12 départements pour une population de 5,8 millions d'habitants).
Chaque académie conserve ses contours, son organisation et ses missions.

Les chiffres-clés de la région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes
(Données rentrée 2015 - Enseignement public et privé sous contrat – Source DEPP-MENESR)

- 527 974 élèves dans 5 085 écoles (maternelles et élémentaires)
- 265 291 élèves dans 633 collèges
- 157 734 élèves dans 194 lycées d'enseignement général et technologique
- 42 586 élèves dans 139 lycées professionnels
- 122 312 étudiants dans 6 universités (données 2014)

Le recteur de la région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes est le recteur de l'académie de Bordeaux.
Il préside le comité régional académique (CoRéA) qui réunit les recteurs des trois académies de la région et fixe, après avis de ce comité, les orientations stratégiques de la région académique.

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales, en particulier pour les questions requérant une coordination avec la région ou le préfet de région dans les domaines suivants :

- formation professionnelle ;
- apprentissage ;
- orientation tout au long de la vie professionnelle ;
- définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics locaux d'enseignement ;
- enseignement supérieur et recherche ;
- service public numérique éducatif ;
- utilisation des fonds européens ;
- contribution aux contrats de plan État-Région.

Le recteur de région académique est assisté d'un Service pour les Affaires Régionales (SAR)

Le SAR a pour mission essentielle d'assurer l'assistance du recteur de région académique dans ses missions de présidence du CoRéA, de coordination des politiques d'éducation sur le territoire régional et de représentation de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auprès des différentes instances et institutions présentes en région. Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire général du rectorat de l'académie de Bordeaux.

L'académie de Bordeaux : un rectorat, cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale

En France, la responsabilité de l'Éducation nationale est confiée à un ministre qui dispose d'une administration territoriale spécifique formée de 17 régions académiques (voir ci-dessus) et de 30 académies. Les académies sont placées sous l'autorité de recteurs assistés d'adjoints. Ces services déconcentrés se composent dans l'académie de Bordeaux d'un rectorat (situé à Bordeaux) et, au niveau départemental, de cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) implantées en Dordogne, en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Recteur de la région académique Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, le recteur de l'académie de Bordeaux est également chancelier des universités d'Aquitaine auprès desquelles il représente le ministre pour l'exercice du contrôle de tutelle.

Le recteur de l'académie est recteur coordonnateur de la zone de défense sud-ouest et recteur coordonnateur de l'unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire (académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers).
L'ensemble des services académiques s'organise pour être au service de l'établissement, des élèves ou des étudiants, afin d'offrir à tous une véritable diversification des parcours de réussite dans le cadre d'une offre cohérente de formation.
Les services académiques rectoraux sont regroupés à Bordeaux sur deux sites :
– le site principal : rue Joseph de Carayon-Latour ;
– le site Paul-Victor de Sèze : 3 Terrasse du Front du Médoc (quartier Mériadeck).

Mutualisation des services académiques

Dans le cadre de la réflexion sur la modernisation des services de l'Etat, l'académie de Bordeaux a initié des mesures de mutualisation d'opérations de gestion. Ces mutualisations permettent de rendre plus performante la gestion des dossiers concernés tout en confortant le rôle des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) dans l'organisation des services académiques. **Des pôles de gestion académique sont constitués dans les DSDEN** pour les domaines suivants :

- gestion des personnels du 1er degré privé : DSDEN de la Dordogne ;
- gestion des frais de déplacement et des frais de changement de résidence des personnels du 1er degré : DSDEN du Lot-et-Garonne ;
- gestion des bourses du 2nd degré : DSDEN des Pyrénées-Atlantiques ;
- gestion individuelle et financière des personnels du 1er degré public pour les cinq départements de l'académie : DSDEN de la Gironde.

La mutualisation est également portée par les services rectoraux :

- la gestion de l'ensemble des examens de niveau V, IV et III pour tous les établissements de l'académie et des concours académiques, est pilotée par le service de la DEC (DNB, CAP, certifications intermédiaires, baccalauréats généraux, professionnels et technologiques, BTS, mentions complémentaires) ;
- le contrôle de légalité de l'ensemble des EPLE, collèges, lycées et lycées professionnels est assuré par la DCVSAJ (Direction du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques) ;
- les opérations financières de toute l'académie sont désormais du ressort de la DAF (Direction des affaires financières), nouvelle structure constituée à la rentrée 2013 ;
- un service des pensions unique premier et second degrés pour l'académie.

Les Zones d'Animation Pédagogique

Dans chaque département, des structures souples d'animation pédagogique, appelées Zones d'Animation Pédagogique (ZAP), ont été mises en place. La ZAP désigne en son sein une équipe chargée de coordonner et d'organiser les différents travaux impulsés par ses membres ou par l'IA-DASEN en fonction des orientations définies par le recteur. L'académie est divisée en 25 ZAP.

Zones d'animation pédagogique

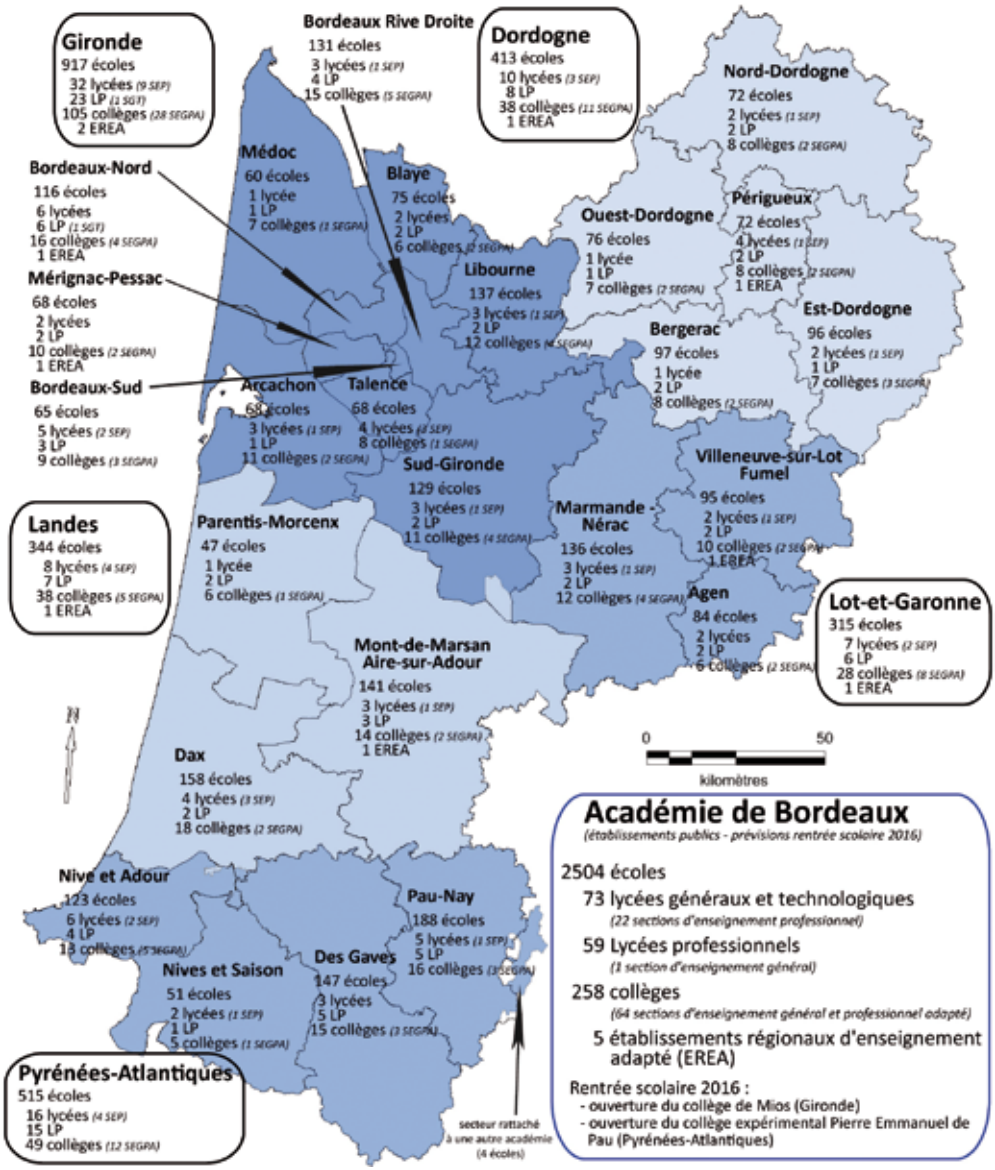

Rechercher un établissement en fonction de ses caractéristiques (localisation, formations, options…) sur le site du rectorat de Bordeaux : **http://recherche-etablissement.ac-bordeaux.fr/**

Les résultats aux examens

Baccalauréat général

Nombre d'admis à la session 2016	15 828
Académie de Bordeaux	**91,7%**
France métropolitaine + DOM*	91,4%

** y compris agriculture*

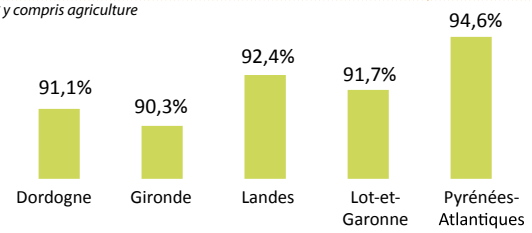

Baccalauréat technologique

Nombre d'admis à la session 2016	5 456
Académie de Bordeaux	**91,4%**
France métropolitaine + DOM*	90,7%

** y compris agriculture*

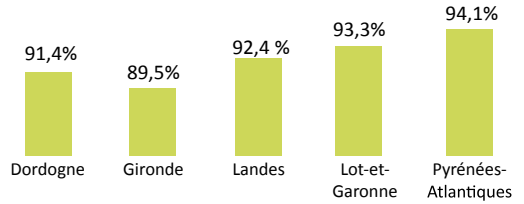

Baccalauréat professionnel

Nombre d'admis à la session 2016	7 670
Académie de Bordeaux	**86,1%**
France métropolitaine + DOM*	82,2%

** y compris agriculture*

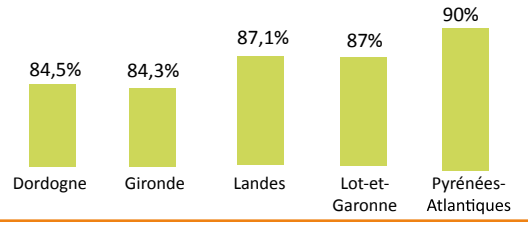

Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Nombre d'admis à la session 2016	33 517
Académie de Bordeaux	**85,6 %**
France métropolitaine + DOM	87,3%

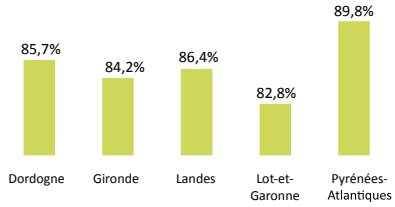

Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Nombre d'admis à la session 2016	4 221
Total académie de Bordeaux	**75,5%**

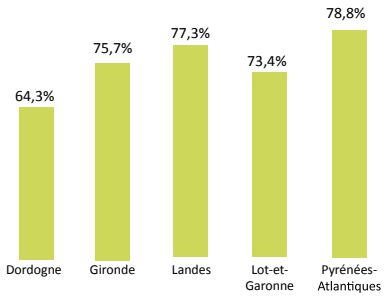

Le projet académique « 2016 - 2020 »

Le projet de l'académie de Bordeaux définit pour 2016-2020 les priorités de l'action collective pour la réussite de tous les élèves et la promotion des valeurs de la République. Il s'inscrit dans le cadre de la loi de refondation de l'Ecole qui engendre pour notre système éducatif une profonde mutation : de nouveaux rythmes scolaires, un socle commun de connaissances, de compétences et de culture rénové, une nouvelle organisation et de nouveaux enseignements au collège, un nouvel enseignement moral et civique, un accompagnement personnalisé à tous les niveaux, de nouveaux programmes à l'école et au collège structurés autour de nouveaux cycles d'enseignement, une formation ambitieuse des personnels d'encadrement, d'enseignement et d'éducation…

Fruit d'une large concertation, ce projet s'appuie sur l'évaluation du projet « Objectif 2015 » et sur les caractéristiques connues de l'académie : attractivité et dynamisme démographique, contexte social globalement plus favorisé que la moyenne nationale, de belles performances globales mais des résultats qui ne sont pas à la hauteur des atouts, des inégalités scolaires persistantes que n'expliquent pas seulement les inégalités économiques et sociales.

Ce projet est donc centré sur l'amélioration des parcours et la réussite des élèves avec l'ambition d'une plus grande équité entre publics et entre territoires. Ce sont les axes 1 et 2 du projet :

- Axe 1 : Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses.
- Axe 2 : Réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires.

L'atteinte de ces objectifs suppose l'engagement sur ces ambitions de l'ensemble des acteurs. Ceci nécessite un effort renouvelé de formation et d'accompagnement des personnels. Cette dimension essentielle de l'action est portée par l'axe 3 du projet :

- Axe 3 : Développer les compétences professionnelles de tous les personnels.

Retrouvez le projet académique dans son intégralité sur le site de la Direction de la Pédagogie http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie.html

L'organisation du pôle pédagogique

Les corps d'inspection

Doyen des IA-IPR Frédéric BLANC
Doyen des IEN-ET-EG Frédéric GUIRAL
Mail ce.ipr@ac-bordeaux.fr / ce.ien@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 38 19
Doyen des IEN 1er degré Robert SAUVAGET **Mail** robert.sauvaget@ac-bordeaux.fr

Les inspecteurs par discipline **p. 64**

Dans l'académie de Bordeaux, les corps d'inspection assurent une mission d'évaluation et sont étroitement associés au pilotage pédagogique de l'académie. Ils sont les acteurs essentiels de la mise en oeuvre des réformes. Ils participent à la mise en application du plan de travail académique et aux travaux des ZAP. Les IA-IPR et les IEN 2nd degré participent aux conseils pédagogiques des EPLE comme inspecteurs référents représentant l'ensemble du corps. Les IEN du 1er degré participent aux conseils d'école. Les corps d'inspection conseillent les équipes d'écoles ou d'établissements sur leurs projets et plus particulièrement sur l'expérimentation et l'innovation. Ils accompagnent les chefs d'établissement dans le cadre du pilotage pédagogique partagé et au travers de la contractualisation.
Forts de leur connaissance des pratiques de terrain, ils ont un rôle privilégié de prescripteurs pour définir les orientations prioritaires du plan académique de formation.

La délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale (DAFPEN)

Délégué académique : Pierre LACUEILLE
Mail dafpen@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 39 78 **fax** 05 57 57 35 09

La DAFPEN est chargée d'opérationnaliser la politique académique de formation des personnels définie par le recteur. Elle coordonne l'ensemble des actions et moyens de formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale (enseignants des premier et second degrés, personnels ATSS, personnels de direction, corps d'inspection).

La DAFPEN travaille à ce titre en étroite collaboration avec différents services (DSM, DRH, DAAC, DANE, SAIO, DAREIC) et différents acteurs (doyens des corps d'inspection, CARDIE, DAEMI, chargés de mission thématique) de l'académie ainsi qu'avec l'ESPE.

Elle assure en particulier :

- La **formation** de tous les personnels en prenant en compte l'ensemble des priorités nationales et académiques (réformes, évolution des programmes, etc.).
- La mise en place de **formations qualifiantes** (préparations aux concours internes d'enseignement, formation des enseignants à l'accueil des élèves en situation de handicap 2CA-SH toutes options et modules complémentaires).
- La mise en œuvre du **partenariat avec l'AEFE** (Agence des établissements français à l'étranger), notamment la conception et le suivi du **Plan régional de formation** des établissements français implantés dans les zones Amérique centrale et Caraïbes, et Amérique du sud partie nord.

Plus d'information sur le site de la DAFPEN http://www.ac-bordeaux.fr/pid32660/dafpen.html

En étroite collaboration avec la DRH, la DAFPEN assure :

- l'**accompagnement des personnels en difficulté** ;
- la **formation des personnels en évolution de carrière** (reconversions, qualifications).

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
onisep Académie de Bordeaux

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Mai 2016

Une mission de service public

Établissement public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, l'Onisep élabore et diffuse auprès des élèves, des parents et des professionnels de l'éducation et de l'orientation toute l'information sur les formations et les métiers.

Guides informateurs

Guides élèves

pour accompagner les élèves aux différents paliers de leur scolarité.

monorientationenligne.fr

Un service personnalisé de réponse aux questions d'orientation sur internet et par téléphone ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h.

onisep.fr

L'INFO NATIONALE ET RÉGIONALE SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Un site unique avec des informations nationales et régionales, pour le grand public et les professionnels

Vous pouvez également accéder directement aux pages de l'académie de Bordeaux : www.onisep.fr/bordeaux

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

FOLIOS

Au service des nouveaux parcours éducatifs, l'application Folios permettra à chaque élève de conserver les traces de ses apprentissages et de ses expériences, d'une année à l'autre et d'une action à l'autre, afin de prendre conscience de son cheminement et de construire son parcours du collège à l'enseignement supérieur.

Délégation régionale de l'Onisep Aquitaine Limousin Poitou Charentes - Académie de Bordeaux
Tour de Sèze - 3 terrasse Front du Médoc - BP 20016 - 33007 Bordeaux Cedex - Tél. 05 40 54 71 41 - Fax 05 40 54 71 58

Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement : la DANE - Délégation académique au numérique éducatif

Délégué académique au numérique conseillère TICE auprès du recteur : Sabrina CALIAROS
www http://www.dane.ac-bordeaux.fr **tél.** 05 40 54 70 60 **mél.** dane@ac-bordeaux.fr
Tous les contacts **p. 69**

Le numérique est la grande révolution de ce siècle, il transforme nos habitudes de travail, de formation, de consommation, d'accès à la culture.
Il contribue à plus de 25% de la croissance française et on estime à 1,5 million le nombre d'emplois liés au numérique dans notre pays.
Pour s'épanouir dans la société numérique, en comprendre les codes, s'insérer dans le marché du travail, il est indispensable de maîtriser les outils numériques de base et de développer des connaissances et des compétences qui caractérisent la culture numérique. Pour répondre à ces défis, l'école change effectivement avec le numérique : les nouveaux programmes de l'école obligatoire intègrent ces nouvelles compétences et envisagent un recours croissant de tous les enseignements aux outils et aux ressources numériques. Il y a une d'accélération du déploiement du numérique dans les écoles et les établissements scolaires afin de poursuivre les efforts accomplis ces dernières années dans ce domaine et d'amplifier les résultats positifs soulignés par la récente enquête Pisa. Il est primordial de former les jeunes aux compétences numériques qui vont bien au-delà de leurs usages de loisir comme la fréquentation des réseaux sociaux.

Grand Plan numérique : une démarche partenariale avec les collectivités territoriales

L'ambition du Plan numérique 2016 du Président de la République est de répondre à ces mutations sociales et économiques. Il s'agit, en partenariat avec les collectivités territoriales qui sont les partenaires incontournables de l'Education nationale dans la stratégie de déploiement du numérique à l'Ecole, de créer des conditions favorables à la généralisation des usages pédagogiques du numérique qui favorisent la personnalisation des apprentissages. Pour y parvenir, 3 vagues d'équipement des collèges et des écoles se sont succédées et des actions de formation dédiées au numérique en 2015 pour les collèges préfigurateurs ont été mises en place et se poursuivront au cours de l'année scolaire 2016-2017 dans les établissements nouvellement dotés et dans l'ensemble des collèges dans le cadre des nouveaux programmes.

À la rentrée 2016, dans l'académie de Bordeaux ce sont plus de **41 « collèges numériques »** qui, dans le prolongement de l'expérimentation des « collèges connectés », mettront en œuvre des projets pédagogiques fondés sur une utilisation du numérique à la fois par les enseignants et par les élèves eux-mêmes, et sur des pratiques pédagogiques plus « actives » (travail en groupe, différenciation pédagogique, auto-évaluation), ainsi que les adaptations pédagogiques pour les élèves en situation de handicap. L'équipement des écoles est également l'un des axes des appels à projets ; plusieurs écoles (52), toujours associées à un collège numérique, bénéficient d'un soutien pour renforcer les usages du numérique par les élèves.

- Les ressources sont indispensables à la réussite d'un projet numérique éducatif. Aussi, avec l'appui du Programme d'Investissements d'Avenir, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met dès la rentrée scolaire 2016 des **ressources numériques pédagogiques** couvrant l'ensemble du programme des cycles 3 et 4 à la disposition gratuite des enseignants et des élèves des écoles et des collèges. Ces banques de ressources offriront des contenus nombreux et variés ainsi que des services numériques complémentaires des manuels scolaires. Elles permettront aux enseignants de développer les usages du numérique avec leurs élèves. Parallèlement, le **portail Édu-thèque** continue à développer pour tous les enseignants des premier et second degrés une

offre en accès gratuit de milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques. Enfin, il est créé un grand **portail de recherche et de présentation des ressources numériques pour l'École**, qui proposera, à la rentrée 2016, la découverte, le choix et la diffusion des ressources numériques pédagogiques des éditeurs, des distributeurs et des enseignants.

- **Les compétences numériques** seront désormais évaluées dans le cadre d'un nouveau **référentiel**, commun à l'enseignement scolaire et à l'enseignement supérieur, qui se substituera à l'actuel B2i.
- Le projet e-FRAN « **Perseverons** » de l'académie de Bordeaux est l'un des 9 projets sur 63 retenus au national, il fait de la lutte contre le décrochage scolaire grâce au numérique une priorité dans plus de 20 collèges avec les écoles de bassin et 28 lycées pour l'année 2016 et s'amplifie au cours des 3 années suivantes.
- Au lycée, l'offre s'enrichit avec l'option « Informatique et Sciences du Numérique » proposée dans 28 EPLE et l'enseignement d'exploration « Informatique et Création Numérique » (ICN) qui est offert dans 43 établissements.

Dans ce contexte, l'École a la responsabilité de développer un cadre de confiance, protecteur des données des élèves qui garantissent la sécurité et la protection des données personnelles, sociales et scolaires. Les **espaces numériques de travail** (ENT) offrent d'ores et déjà à l'ensemble de la communauté éducative de l'école ou de l'établissement un accès sécurisé et unifié à un bouquet de ressources et de services numériques pour les usages pédagogiques et éducatifs.

Le délégué académique au numérique (DAN) est le conseiller du recteur pour l'élaboration et le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif.

Sous l'autorité du recteur, il contribue à la construction du projet académique déclinant les orientations de la stratégie numérique nationale et coordonne les réseaux d'acteurs concernés. Il pilote la mise en œuvre dans l'académie du service public du numérique éducatif et en évalue les résultats.

En liaison avec les secrétaires généraux d'académie et les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, dans les domaines liés au numérique pour l'éducation, il est en charge des relations avec les collectivités territoriales et assure l'animation d'une instance de gouvernance académique.
Il joue un rôle de prescripteur en matière de formation « au » et « par » le numérique en collaboration avec la DAFPEN, l'ESPE, les corps d'inspection.

Il contribue à mettre en place des partenariats permettant à l'académie d'être actrice dans la production d'outils, de ressources ou de services numériques en lien avec l'université et les entreprises de la filière du numérique éducatif.

- Dans le premier degré : chaque DSDEN a mis en place un dispositif spécifique pour l'accompagnement pédagogique. La DANE accompagne et coordonne les actions de formation (ENT, M@gistère).
- Dans le second degré : un référent pour les usages pédagogiques du numérique désigné par le chef d'établissement assure le suivi des dossiers TICE, conseille ses collègues et organise des animations/formations.

L'éducation artistique et culturelle : la DAAC

Déléguée académique Catherine DARROUZET
mél ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 35 90
Tous les contacts par discipline artistique **p. 68**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. À l'école et au collège, elle se concrétise par la mise en place d'un **parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève** défini par la circulaire du 9 mai 2013. Ce parcours a pour objectif de contribuer à l'égalité des chances en donnant à tous les élèves un égal accès à l'art et à la culture. Il est une étape-clé de la scolarité obligatoire et prend appui sur le référentiel adopté par le Conseil Supérieur des Programmes le 18 décembre 2014 qui présente des repères de progression pour assurer sa cohérence : http://www.education.gouv.fr/cid86735/projet-de-referentiel-pour-le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html.

L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables et repose sur :

- Des **rencontres**, directes ou médiatisées, avec des œuvres artistiques, des artistes, des professionnels des arts et de la culture, des lieux de création, de conservation, de diffusion….
- Des **pratiques**, individuelles ou collectives, dans des domaines artistiques diversifiés.
- Des **connaissances** : appropriation de repères culturels et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions, de décrire et d'analyser une œuvre, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de développer l'esprit critique.

Sous l'autorité de la Déléguée académique, la DAAC se compose d'une équipe de conseillers académiques Arts et Culture, tous en charge de dossiers transversaux et responsables d'un champ sectoriel : cinéma, théâtre, musique, danse, lecture/écriture, patrimoine, culture scientifique et technique, arts plastiques et arts du cirque. Dans les départements, cette équipe est renforcée par des professeurs-relais dont quelques-uns sont mis à disposition auprès de structures culturelles et des correspondants départementaux.
La DAAC propose et anime les actions de formation, stages académiques inscrits au PAF ainsi que des stages d'équipe dans son domaine de compétence.
Elle informe régulièrement la communauté éducative grâce à son site http://www.ac-bordeaux.fr/pid31028/education-artistique-culturelle.html
La DAAC s'attache également à développer les enseignements optionnels partenariaux, les ateliers artistiques et scientifiques, les classes à projet artistique et culturel et les grands dispositifs nationaux. Elle conçoit enfin des projets qui peuvent entrer dans la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève en aidant ainsi les équipes pédagogiques à enrichir l'ensemble de leurs propositions. Les projets sont tous consultables sur le site académique.

Europe et international : la DAREIC

Délégué académique : Johan DELORY
Mail ce.relint@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 35 37 **fax** 05 57 57 35 02
www http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html

Sous l'autorité directe du recteur, la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération remplit diverses fonctions : rôle de conseil dans la conception et la conduite de projets de coopération internationale, information et communication relatives à l'ouverture internationale des établissements, représentation rectorale à l'étranger, coordination des acteurs impliqués dans l'ouverture internationale de l'académie, évaluation des actions d'ouverture européenne et internationale.
Pour cela, elle organise notamment des réunions d'information et de formation sur les dispositifs européens et internationaux (les stages académiques sont inscrits au plan académique de formation). La DAREIC met également en relation les établissements dans le but de développer des partenariats internationaux. Plusieurs pays sont engagés aux côtés de l'académie de Bordeaux : *Allemagne (Hesse), États-Unis (Utah, Wisconsin), Espagne (Aragon, La Rioja, Navarre, Pays Basque), Royaume-Uni (Gloucestershire, Pays de Galle), Italie (Toscane), Nord Portugal, Maroc (Souss-Massa-Drâa), Mexique (Jalisco), Russie (Saint-Pétersbourg).*
Pour remplir ses missions, la DAREIC s'appuie également sur l'expertise d'acteurs ancrés dans les territoires : des correspondants de bassin répartis par département et des enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) au sein des établissements scolaires. Les ERAEI sont nommés par les chefs d'établissement, de préférence parmi des enseignants expérimentés en matière d'ouverture internationale et de montage de projets.

L'ouverture européenne et internationale dans l'académie
Les projets internationaux encouragent l'autonomie, l'initiative et offrent d'autres références culturelles et linguistiques. De même, la mobilité des élèves hors de France favorise l'acquisition de compétences diversifiées dans un environnement européen ou international.
Pour soutenir la mobilité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale, la DAREIC peut vous accompagner pour obtenir des financements publics, tels ceux du programme « Erasmus plus » dont l'enveloppe globalisée perçue par les établissements de l'académie de Bordeaux a atteint plus de 3 millions d'euros en 2015, permettant des réalisations variées : sites internet, blogs, expositions, correspondances, rencontres, mobilités élèves, stages en entreprises, stages d'observation en classe pour enseignants, spectacles...

Se former, travailler à l'étranger : de multiples possibilités pour les personnels de l'Éducation nationale
L'ouverture internationale est mise au service des apprentissages pour les élèves et la formation des enseignants qui peuvent :

- améliorer leurs compétences linguistiques : stages linguistiques d'été, bourses de formation continue Erasmus plus, séjours pédagogiques de l'Office franco-allemand pour la jeunesse ;
- découvrir d'autres pratiques pédagogiques, dialoguer avec des collègues européens : bourses de formation continue Erasmus plus ;
- vivre une expérience d'enseignement à l'étranger : programme Erasmus plus, programme Jules Verne, échanges poste pour poste (Québec et Allemagne), échanges franco-allemands (1er degré), programme Codofil en Louisiane, postes en lycées français dans le monde.

La délégation académique à l'éducation aux médias d'information (DAEMI)

Déléguée académique Isabelle MARTIN
Mél isabelle.martin@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 35 82

Tous les contacts **p. 69**

Enseignants et lycéens à l'antenne de France 3 Aquitaine en mars 2016

Direct radio depuis la médiathèque de Périgueux pendant la 27ème Semaine de la presse

Le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information, connu pour la *Semaine de la presse et des Médias dans l'École®* (28ème édition du 20 au 24 mars 2017), est «chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif» (décret du 28/03/2007). Son action s'inscrit dans le projet académique et repose sur l'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives de tout niveau, quel que soit le média abordé.

S'adonner à l'éducation aux médias (journal scolaire/lycéen, blog, web-radio, web-tv, infographie, datavisualisation, production multimédia) permet à tout enseignant de mettre en œuvre et valider chez ses élèves de nombreuses compétences (domaines 1, 2, 3 du socle) (1). En lien avec les objectifs disciplinaires (programmes, EPI, AP) et éducatifs (parcours citoyen), le projet média permet de développer une pédagogie participative au cœur de laquelle l'élève est acteur de ses apprentissages. Le projet média vise l'acquisition des fondamentaux via une démarche motivante car « connectée » aux pratiques médiatiques et sociales des élèves. L'éducation aux médias est en effet, depuis une quinzaine d'années, une éducation aux médias numériques. Elle met en perspective les usages des jeunes (réseaux sociaux, sites d'hébergement de vidéos en ligne). Réfléchir à l'acte de publication et à la traçabilité de ses données, à l'exposition de soi et des autres sur les réseaux sociaux ou aux droits liés aux usages d'internet permet aux élèves de « confronter différentes sources et d'évaluer la validité des contenus (…), d'accéder à un usage sûr, légal et éthique pour produire, recevoir et diffuser de l'information », y compris en apprenant à « communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres » (1).

Particularités de l'académie de Bordeaux

– **Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement qui reposent sur** :
  - *Collaboration de la DAEMI avec les corps d'inspection sur de nombreuses opérations.*
  - *Maillage du territoire* :
    – 670 professeurs-référents en éducation aux médias recensés dans l'académie ;
    – Des relais départementaux et des formateurs de ZAP.
  - *Suivi et accompagnement du dispositif des classes Projet Éducation au(x) Média(s)* : Intégrées en partie aux innovations-expérimentations depuis 2009, elles concernent en Gironde une douzaine de collèges et lycées.
  - *Mise à disposition de ressources* en éducation aux médias actualisées très régulièrement (agrégateur de lien, site académique, ENT, chaîne YouTube, présence sur Facebook et Twitter). Lancement cette année d'un espace ressource académique 1er degré.

– **Exemples de partenariats développés autour des productions ou manifestations médiatiques** :
  - *Vidéo-Bahut* avec France 3 Aquitaine et Canopé qui, après onze ans de diffusion de reportages dans le JT, est devenu une web-TV académique depuis septembre 2015.
  - *Classe-Radio*, web-radio hébergée sur le site du rectorat, offre aux élèves la possibilité de réaliser des reportages audio (podcasting et streaming) et de travailler l'écriture multimédia.
  - *Les Tribunes de la presse* (24, 25 et 26 novembre 2016 au TNBA) en collaboration avec la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

Toutes les infos sur http://www.ac-bordeaux.fr/pid30975/education-aux-medias-clemi.html

(1) http://eduscol.education.fr/cid98344/l-emi-et-le-socle-commun-2016.html

Un réseau de proximité,

ENTREZ DANS VOS ATELIERS CANOPÉ

Le réseau de création
et d'accompagnement pédagogiques

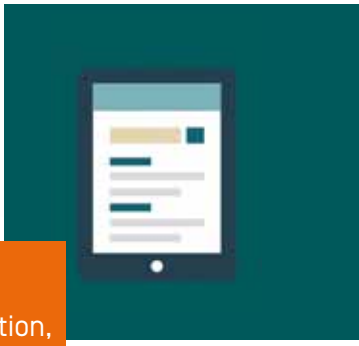

ESPACES DE PROXIMITÉ

À la fois lieux de formation, d'expérimentation, d'animation, les Ateliers Canopé proposent une offre de ressources et de services innovants à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Notre offre, élaborée au plus près de vos besoins, est dispensée au sein de tous les Ateliers Canopé sur l'Académie de Bordeaux.

RESEAU-CANOPE.FR
CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Retrouvez-nous sur

proche de vous !

CO-CONSTRUISEZ
vos projets. L'Atelier Canopé et ses partenaires vous aident à concrétiser vos idées !

BÉNÉFICIEZ
de formations et d'animations adaptées à vos besoins.

ÉCHANGEZ ET PARTAGEZ
vos expériences !

RÉSERVEZ
un espace de travail convivial pour votre équipe.

CONSULTEZ
nos banques de séquences pédagogiques et nos produits numériques éducatifs.

TESTEZ
de nouveaux produits et des nouvelles technologies en situation réelle.

DÉCOUVREZ
nos solutions documentaires.

EMPRUNTEZ
- Nos ressources
- Notre matériel numérique...

... Et bénéficiez d'un accompagnement adapté à vos projets de classe et d'établissements.

reseau-canope.fr

CONTACTS

LIBRAIRIE - BORDEAUX
05 56 01 56 70

ATELIER CANOPÉ 24 - PÉRIGUEUX
05 53 09 85 83
contact.atelier24@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 33 - MÉRIGNAC
05 56 12 49 71
contact.atelier33@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 40 - DE MONT-DE-MARSAN
05 58 75 43 11
contact.atelier40@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 47 - AGEN
05 53 77 34 43
contact.atelier47@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 64 - PAU
05 59 30 23 18
contact.atelier64@reseau-canope.fr

S'informer et communiquer

La direction des systèmes d'information

Directeur Patrick BENAZET **mél** ce.dsi@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 38 74

Pour tous les personnels de l'académie, enseignants et administratifs, le rectorat met en place des télé-services facilitant la circulation de l'information, la communication et simplifiant les procédures administratives.
L'utilisation de ces services est précisée par une charte régissant l'usage des technologies de l'information et de communication par les personnels de l'académie de Bordeaux.
Cette charte est en ligne sur le site académique « S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER », rubrique SSI dans « base documentaire », « chartes », « charte personnels » ou adresse directe : http://ssi.ac-bordeaux.fr/base-documentaire/chartes/charte-personnels.html

L'intranet de l'académie de Bordeaux

L'intranet propose des informations, données et statistiques sur l'académie. Il est accessible directement par la page d'accueil du site Internet à l'aide de deux pictogrammes :

- **Intranet** : depuis les services administratifs et les réseaux administratifs des établissements, l'intranet est accessible sans authentification.
- **Extranet** : depuis l'Internet (y compris réseau pédagogique en établissement), il faut utiliser l'accès Extranet qui impose de s'authentifier en fournissant son identifiant et son mot de passe de messagerie académique. Certaines ressources ne sont pas accessibles avec cet accès, notamment le portail de l'établissement, accessible uniquement en intranet.

Une adresse électronique : prenom.nom @ac-bordeaux.fr

L'académie de Bordeaux met à votre disposition une boîte aux lettres individuelle généralement sous la forme prenom.nom@ac-bordeaux.fr. Une charte du bon usage, précisant les services offerts, les droits et les devoirs des utilisateurs est en ligne sur le site académique dans la rubrique «SSI» (adresse ci-dessus). Le **service Webmel** (https://courrier.ac-bordeaux.fr) sur le site Internet permet de consulter sa messagerie à distance à partir de n'importe quel poste relié à Internet.
L'accès à votre messagerie et à l'intranet se fait par un compte utilisateur et un mot de passe.
Une solution de gestion de filtrage des courriers électroniques provenant de l'Internet a été mise en place. Les courriers considérés comme des courriers non sollicités sont placés dans une *quarantaine*. Chacun dispose d'une quarantaine qui lui est propre et qu'il gère. On y accède à l'adresse : http://quarantaine.ac-bordeaux.fr.
Vous pouvez trouver ces informations sur le site académique rubrique « Autres services académiques » puis « Infos messagerie » ou http://www.ac-bordeaux.fr/communiquer-autres-services.html. Par ailleurs, un administrateur messagerie présent au sein de chaque établissement est en mesure de fournir ces informations.

L'assistance informatique : Scol-téléservices

Scol-téléservices dépend de la direction des systèmes d'information et a pour missions l'assistance, l'accompagnement et le conseil auprès des établissements scolaires du second degré sur les outils informatiques. Il assiste également les établissements scolaires du premier degré sur les applications Éducation nationale comme la Base Elèves 1er degré (BE1D). Ce service est constitué de deux entités :

- **une plate-forme académique** composée d'une équipe logicielle pour les demandes concernant les applications nationales et académiques ainsi que d'une équipe technique intervenant pour les demandes concernant les systèmes, les réseaux, la préparation des serveurs, etc. La plateforme est le point d'entrée unique pour les établissements et dispose à ce titre d'un centre d'appel joignable au numéro 054.054.7000. Les établissements ont également la possibilité de faire une demande d'intervention à partir du site Internet http://www.helpdesk.ac-bordeaux.fr/glcontact ;
- **une assistance sur site**, service mutualisé soumis à cotisation des établissements scolaires du second degré publics.

Ce service est composé de techniciens télétravailleurs répartis sur l'ensemble de l'académie et se déplaçant dans ces établissements scolaires pour toute demande d'intervention ne pouvant être assurée à distance par la plateforme, comme par exemple l'étude, la mise en place et le diagnostic des réseaux, l'installation d'un poste de travail, etc.

Bouquet de services

bouquet-services.ac-bordeaux.fr

L'Éducation nationale simplifie la vie des parents, des élèves et des enseignants en créant un portail web unique vers de très nombreux services. L'académie de Bordeaux se fait le relais de cette initiative en publiant sur son site un lien permanent vers ce «bouquet de services». Ce portail offre un accès par thématique : examens-concours, informations pratiques, orientation, scolarité, social. Mais aussi par type de lecteurs : personnels, parents, élèves, étudiants.

L'annuaire des personnels du rectorat et des DSDEN

Via l'adresse web.ac-bordeaux.fr/annuaire/, vous accédez à l'organigramme du rectorat et des 5 DSDEN : services, missions et numéros de téléphone. Un moteur de recherche vous permet de filtrer sur un service académique en particulier ou d'étendre la recherche à toute l'académie. Vous pouvez également y consulter les organigrammes de chacun de ces services.

Le service communication du rectorat

Rattaché au cabinet du recteur et plus spécialement au directeur adjoint de cabinet, le service conçoit et met en œuvre les actions de communication qui accompagnent la politique académique, en interne comme en externe.

En interne

Elaboration du **journal interne mensuel du rectorat de Bordeaux** : « Rectorat infos ».

En externe

Relations avec la presse : la chargée de communication est en relation quotidienne avec les médias locaux, régionaux et nationaux auxquels sont proposés sujets et lieux de reportage, dossiers de presse thématiques et conférences de presse.

Internet : mise en ligne d'informations diverses : rubriques « Actualités », « presse ».

Diffusion d'une lettre de l'académie. Thématiques : les grands dossiers de la rentrée, l'éducation au développement durable, les emplois d'avenir professeur, les associations partenaires de l'école, vers une continuité des apprentissages de l'école au collège, la scolarisation des élèves en situation de handicap…

La Lettre de l'académie peut être consultée ou téléchargée à l'adresse suivante : http://www.ac-bordeaux.fr rubrique « Académie », « La vie de l'académie », « Lettre académique ».

Le site internet de l'académie de Bordeaux

Délégation aux Relations et Ressources Humaines

Déléguée aux relations et ressources humaines Claude GAUDY **mél** ce.drh@ac-bordeaux.fr

Le DRRH a pour mission, avec ses services, de conduire une politique académique axée sur :
- l'accompagnement des réformes dans un cadre concerté, au plus près des préoccupations des personnels ;
- le conseil aux personnels d'encadrement dans leur rôle de DRH de proximité ;
- le suivi personnalisé des carrières des agents de l'académie ;
- le soutien des personnels dans leur projet de carrière.

Une politique de GRH personnalisée et de proximité :

La délégation aux relations et ressources humaines est responsable du volet GRH de l'académie :

Elle est constituée de 2 directions et de 2 services regroupant 140 agents :
- les 2 directions qui assurent la gestion administrative et financière des personnels : la Direction des personnels enseignants (DPE) qui a également pour mission le remplacement et la Direction de l'encadrement des personnels administratifs et techniques (DEPAT) ;
- un département d'expertise paye et pensions (DEPP) ;
- un service d'appui aux ressources humaines (SARH) qui propose notamment les services de deux conseillères mobilité carrières, et d'une correspondante handicap.

Une gestion personnalisée des carrières :
- Tout en gérant environ 30 000 agents du second degré, la DRRH s'attache à développer, et ce depuis plusieurs années, une gestion qualitative et la plus personnalisée possible des personnels.
- Les services sont particulièrement attachés à l'accueil des personnels dans cette académie qui est statistiquement la plus attractive de France. Ils gèrent leur affectation, leur déroulement de carrière et leur formation, les informent et les conseillent tout au long de leur parcours professionnel. Ils les accompagnent également dans leurs choix professionnels. Plus de 500 agents sont ainsi reçus individuellement chaque année par des cadres de la DRRH.

Une gestion de proximité des personnels : la GRH en EPLE et l'accompagnement RH des réformes sont des priorités académiques garantes d'une gestion attentive des personnels :
- Pour être personnalisée et préventive, la gestion des ressources humaines est conduite en lien étroit avec les établissements et les corps d'inspection. Le rôle des chefs d'établissement et des gestionnaires comme premiers maillons de cette gestion de proximité des personnels est affirmé et conforté au sein de l'académie. Ils sont dépositaires du bien-être au travail des personnels placés sous leur autorité et les interlocuteurs directs des services de gestion rectoraux.
- La mise en œuvre des réformes est également l'occasion cette année d'un travail collégial d'accompagnement des personnels concernés afin de concilier les nécessaires impératifs de gestion avec les légitimes préoccupations personnelles et professionnelles des agents.

Un partenariat fonctionnel étroit avec la DAFPEN :
- Accompagnement des personnels en difficulté.
- Formation des personnels en évolution de carrière (reconversions, qualifications).

Une politique active d'accueil des personnels :
- Les services académiques organisent des journées d'accueil à l'attention de tous les nouveaux personnels nommés dans l'académie.

- Ils élaborent des supports de communication interne (brochure « Bienvenue », guide « Accompagner les personnels au quotidien », guides d'accueil des TZR et des personnels contractuels, « Livret GRH » mis à disposition des nouveaux personnels de direction).
- Ils mènent des projets innovants d'amélioration de l'accueil conduits sur la base du référentiel Marianne.

Une information et des conseils individualisés au service de l'ensemble des personnels :

- Une plate-forme info-conseil permet d'informer et de guider les personnels enseignants lors des opérations de mouvement.
- Le Service d'appui aux ressources humaines (SARH) s'adresse à l'ensemble des personnels administratifs, techniques et enseignants. Il a pour objectifs de :
  - développer le conseil en orientation professionnelle ;
  - valoriser les parcours professionnels et les compétences ;
  - favoriser les projets professionnels ;
  - piloter les dispositifs GRH d'évolution de carrière ;
  - conseiller les personnels à besoins particuliers ou en situation de handicap.
- Des entretiens individuels de carrière peuvent être réalisés, en fonction de la nature et de l'avancement du projet professionnel, soit par la conseillère mobilité carrière, soit par la responsable du bilan professionnel. Les personnels du 1er degré sont, en préalable de ces entretiens, reçus par les services Ressources Humaines des DSDEN.

Les grands « dossiers » en cours :

Les services de la DRRH doivent veiller à l'accompagnement et à l'information des personnels tout en facilitant la mise en oeuvre des réformes. Dans ce cadre, ils s'attachent à :

- accompagner, au plus près de leurs préoccupations, les personnels concernés par des réformes de structures ;
- mettre en oeuvre le plan académique de prévention des risques professionnels dans le cadre du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et notamment la prévention des risques psycho-sociaux ;
- conduire une politique d'adaptation des personnels aux nouveaux besoins d'enseignement ;
- optimiser le remplacement des enseignants en lien avec les chefs d'établissement et les corps d'inspection ;
- mettre en place, avec les services du ministère, le nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines (SIRHEN).

Les services de la Délégation aux relations et ressources humaines sont à votre disposition pour faciliter votre intégration dans l'académie et vous accompagner tout au long de votre parcours professionnel.

Plus d'info sur www.ac-bordeaux.fr rubrique Emplois, carrière et formation des personnels

Qui vous gère ?

Les services des personnels du rectorat assurent la gestion administrative et financière de l'ensemble des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation, des personnels d'encadrement et des personnels administratifs et techniques affectés dans l'académie (2nd degré, services académiques…).

Les tableaux ci-après vous permettent de connaître votre gestionnaire.

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION,

Vous êtes	Numéro de poste précédé de 05 57 57
CPE	39 54
Certifiés, agrégés, adjoints d'enseignement, maîtres auxiliaires :	
Arts plastiques, Philosophie	87 11
Economie, Gestion	49 71
Espagnol	38 72
COP	38 93
Histoire géographie	35 56 / 35 06 / 44 84
Langues rares	35 92 / 44 37 / 48 63
Lettres modernes	38 65 / 48 95 / 49 50 / 44 60
Lettres classiques	38 65
Mathématiques – Allemand	39 62 / 49 60 / 48 73
SVT – Biochimie	38 66
Technologie – Éducation musicale	35 29
Anglais	35 92 / 48 37 / 48 63
Éducation physique et sportive	38 54 / 38 62 / 35 54
Sciences physiques	38 64 / 44 61
SII	38 63
Documentation – SES – STMS	38 49
PLP - PEGC	39 68 / 38 57 / 39 63 / 49 96 / 44 58
Secrétariat de Direction	35 91
Secrétariat commun	38 56
Remplacement groupe sciences	44 06 / 38 22
Remplacement groupe langues	39 81 /43 32
Remplacement groupe LETTRES - ORI - EPS	39 79 / 38 12
Remplacement groupe DOC - histoire, philo	39 80
Remplacement groupe STE	49 70
Remplacement groupe SII	38 82
Remplacement groupe arts	44 94
Remplacement MGI - CFC	44 72
Gestion des assistants d'éducation (AED)	44 72
A.R.E	39 31 / 49 72 / 49 17 / 49 21
Assistants étrangers	39 58

Direction de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire santé, sociaux

Vous êtes	Numéro de poste *	
Personnels titulaires et non titulaires administratifs ou de santé		
DdS et AAE	DEPAT 2	39 43
SAENES	DEPAT 2	35 04 et 39 44
ADJANES	DEPAT 2	39 45 et 35 52
Personnels contractuels de bureau, médecins, assistant(e)s de service social, infirmier(e)s, des départements du 24 et 64 + CROUS	DEPAT 2	49 22
Personnels contractuels de bureau, médecins, assistant(e)s de service social, infirmier(e)s, des départements du 33 + vacataires	DEPAT 2	49 38
Personnels contractuels de bureau, médecins, assistant(e)s de service social, infirmier(e)s, des départements du 40 et 47 + personnels laboratoire du 24, 33, 40, 47 et 64	DEPAT 2	49 33
Assistants de service social titulaires, médecins titulaires	DEPAT 2	39 55
Infirmier(e)s titulaires	DEPAT 2	39 46
Personnels titulaires ITRF (Rectorat, DSDEN, laboratoire en EPLE)		
Personnels titulaires ITRF (rectorat, DSDEN)	DEPAT 3	39 57
Personnels titulaires de laboratoire en EPLE	DEPAT 3	39 47
ATEC - personnels détachés de longue durée des collectivités territoriales en EPLE		
Personnels détachés de longue durée des collectivités territoriales	DEPAT 3	38 27
ATEC : conducteurs auto (rectorat, DESDEN)	DEPAT 3	39 57
Personnels d'inspection		
Personnels d'inspection (départements 24, 33, 40 ,47, 64)	DEPAT 1	38 83
Personnels de direction		
Personnels de direction (département 24)	DEPAT 1	35 31
Personnels de direction (départements 40, 47)	DEPAT 1	38 83
Personnels de direction (départements 33, 64)	DEPAT 1	38 50
Directeurs chargés de SEGPA (départements 24, 33, 40 , 47 64)		
Directeurs chargés de SEGPA (départements 24, 33, 40, 47, 64)	DEPAT 1	35 31

** si le n° de poste commence par le chiffre 3 ou 8, les personnels peuvent être joints directement en faisant le 05 57 57 et les 4 chiffres du poste ; si le n° commence par le chiffre 4, il faut passer par le standard 05 57 57 38 00.*

L'aide aux personnes

Les aides sociales

Les actions interministérielles

Garde d'enfants de 0 à 6 ans

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle des frais de garde des jeunes enfants sous forme du « ticket CESU – garde d'enfant de **0 à 6 ans. »**
Toutes les informations sur www.cesu-fonctionpublique.fr

Vacances

Si votre quotient familial annuel est inférieur ou égal à 12 400 € vous pouvez obtenir une subvention pour départ d'enfant en :

- colonie de vacances ou centre de loisirs sans hébergement ;

- séjour mis en œuvre dans le cadre éducatif ;
- séjour linguistique ;
- séjour en centres familiaux de vacances ;
- séjour en gîtes de france et gîtes d'enfants.

Enfants handicapés

Quels que soient vos revenus, si votre enfant a un handicap supérieur ou égal à 50%, vous pouvez bénéficier :

- d'une allocation pour parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans ;
- d'une subvention pour séjours en centre de vacances spécialisé, en village de vacances, en maison familiale ;
- d'une allocation spéciale pour enfants atteints d'une maladie chronique lorsqu'ils sont étudiants, apprentis ou stagiaires en formation professionnelle et âgés de 20 à 27 ans.

Restauration

Si votre indice de traitement est inférieur ou égal à 466, vous pouvez bénéficier d'une subvention pour les repas pris auprès d'un restaurant administratif conventionné (subvention directement versée au gestionnaire).

Les actions rectorales

Si votre quotient familial annuel est inférieur ou égal à 8 875 €.

Garde d'enfants (de 6 ans à 10 ans)

Vous pouvez prétendre à une participation aux frais de garde dans le cas d'une garde assurée par une gardienne à domicile (privée agréée ou non) ou une garderie scolaire.

Études enfants

Vous pouvez prétendre à une aide forfaitaire si votre enfant est dans l'obligation de poursuivre des études très spécifiques ou des études supérieures dans une ville éloignée de votre domicile (= ou > à 40 kms), en France uniquement.

Vacances

Vous pouvez prétendre pour votre enfant :

- à une aide aux vacances (aide complémentaire à la subvention ministérielle pour les séjours « colonie » se déroulant en France) ;
- à une subvention pour les séjours linguistiques effectués dans le cadre des appariements scolaires uniquement, pour les voyages à l'étranger (organisés sous la responsabilité du chef d'établissement) et pour les classes pédagogiques à l'étranger et les appariements d'établissements scolaires (complément à la subvention ministérielle).

Domaine social

Si vous avez des difficultés de gestion financière, vous pouvez obtenir un rendez-vous auprès d'un conseiller en économie sociale et familiale (prendre contact avec l'assistant(e) de service social du personnel de votre département – voir tous les contacts par département) page 66

Aides à l'installation

- **Aide à la caution** (sous conditions de ressources). Vous pouvez prétendre à une participation aux frais lors d'une première nomination en qualité de fonctionnaire entraînant une obligation de déménager ou suite à une modification de votre situation familiale, problèmes de santé ou non renouvellement du bail par le propriétaire.
- **Aide au logement** pour les personnels affectés dans des établissements situés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Tous les renseignements auprès du bureau de l'action sociale du rectorat au 05 57 57 38 00 poste 44 48 pour la Gironde, poste 44 52 pour les autres départements

Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique

Personnel handicapé : possibilité d'aménagement du poste de travail.

Les chèques vacances

Ils reposent sur une épargne de l'intéressé(e) augmentée d'une bonification de 10 à 25 % (participation de l'employeur). Leur bénéfice est accordé sous réserve d'un plafond de ressources. Renseignements et formulaires sur le site http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Diverses aides

Difficultés exceptionnelles

Vous pouvez demander :

- un prêt sans intérêt remboursable en plusieurs mensualités ;
- une aide non remboursable ;
- une participation dans le cas de frais de santé importants, suivant votre quotient familial. Après entretien social, votre dossier sera examiné par la commission d'action sociale (académique).

Adressez-vous :

- à l'assistant(e) de service social des personnels de l'Éducation nationale ;
- à la DSDEN du département ;
- au rectorat de l'académie.

Soutien aux personnels à besoins particuliers auprès du réseau d'aide : social, médical, professionnel et administratif.

Logement

- Vous pouvez demander un logement H.L.M. : renseignements auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale (logement) ou à la mairie.
- Vous pouvez bénéficier d'un prêt à l'amélioration de l'habitat (bénéficiaires des prestations familiales). Renseignements auprès de la Caisse d'allocations familiales.

Aides ménagères à domicile et travailleuses familiales

Renseignements auprès de la section M.G.E.N de votre département.

Des Espaces d'accueil et d'écoute dans les réseaux PAS (Prévention, Aide et Suivi des personnels) des cinq départements de l'académie

En partenariat avec la MGEN, le rectorat s'est engagé à mieux accompagner les personnels fragilisés de l'académie en favorisant la mise en oeuvre d'actions communes. Cela se traduit par des espaces d'écoute et d'accueil dans les différents départements de l'académie, par l'organisation de conférences et la publication de documents dans le cadre de la prévention santé au travail.

Le centre de Réadaptation de l'académie de Bordeaux

Le Centre de Réadaptation de l'académie de Bordeaux est un des éléments de la politique de ressources humaines de l'académie. Il s'adresse aux personnels de l'Education nationale (enseignants, CPE, COP, personnels administratifs...) qui, suite à un congé de maladie (congé longue maladie ou congé longue durée), doivent préparer un retour sur leurs fonctions ou envisager une réorientation professionnelle et qui font une demande d'occupation thérapeutique.

Sur prescription du médecin de prévention, le Centre de Réadaptation accompagne la personne sur le stage de re-confrontation au travail, en vue d'une reprofessionnalisation positive, par la reprise de la fonction initiale ou par un projet de reconversion.

Le centre de réadaptation interviendra également pour aider les personnels engagés dans le dispositif réadaptation, à bâtir leur projet professionnel.

Le centre travaille avec l'ensemble des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés, ainsi que les services académiques qui sont tous des lieux d'accueil potentiels.

Informations : crb@mgen.fr ou au 05 56 47 79 70 ou ce.sarh@ac-bordeaux.fr

De nouveaux droits pour les personnes handicapées

Avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, de nouveaux droits ont été introduits pour un grand nombre de personnes. Si vous entrez dans l'une des catégories de bénéficiaires, prenez contact avec **le correspondant handicap de l'académie** au **05 57 57 38 79** ou auprès de l'une des cinq Maisons départementales des personnes handicapées d'Aquitaine (toutes les coordonnées des MDPH d'Aquitaine) page 72.

DGEP - Direction de la gestion de l'enseignement privé

tél. 05 57 57 87 60 **mél** ce.dgep@ac-bordeaux.fr

La direction de la gestion de l'enseignement privé assure la gestion administrative et financière des personnels enseignants (contractuels et délégués) des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré. La direction a également en charge l'analyse des besoins et la gestion des moyens attribués aux établissements sous contrat. Elle assure, enfin, le suivi réglementaire des établissements privés hors contrat.

Gestion des maîtres contractuels et délégués des établissements sous contrat du second degré

Mission	Téléphone.
Gironde (Maîtres contractuels)	05 40 54 71 36 05 57 57 87 61
Gironde, Pyrénées-Atlantiques (maîtres contractuels)	05 40 54 71 91
Dordogne, Gironde, Landes (Maîtres contractuels)	05 57 57 35 85
Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne (Maîtres contractuels)	05 40 54 71 37
Pyrénées-Atlantiques (Maîtres contractuels)	05 57 57 87 73 05 40 54 71 38
Remplacement et suppléance Gironde, Landes (délégués)	05 57 57 38 08
Remplacement et suppléance Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées- Atlantiques (délégués)	05 57 57 87 63
Remplacement et suppléance - (délégués) Uniquement l'après- midi Attestation Pôle Emploi	05 57 57 87 62

La Formation tout au long de la vie

DAFPIC Thierry KESSENHEIMER **mél** ce.dafpic@ac-bordeaux.fr
La DAFPIC participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'ensemble des formations professionnelles. Elle gère les dossiers relatifs à la formation professionnelle des jeunes en formation initiale dans la voie scolaire ou par apprentissage, des adultes en parcours de formation continue ainsi que l'information sur le processus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La formation continue : le réseau des GRETA

www www.greta-aquitaine.fr **Tel** 05 40 54 71 31

L'Éducation nationale forme des adultes au sein de GRETA (Groupement d'Établissements).

Une existence nationale
Le réseau national regroupe les GRETA répartis sur tout le territoire dont trois sur l'académie de Bordeaux : Greta Nord Aquitaine (Gironde sauf Sud Gironde), Greta Est Aquitaine (Dordogne, Lot et Garonne, Sud Gironde) Greta Sud Aquitaine (Pyrénées Atlantiques, Landes). Leur champ de compétence ? La formation continue pour adultes. Les GRETA offrent une réponse adaptée à la demande de chaque entreprise et aux besoins de chaque demandeur de formation (salarié ou demandeur d'emploi).

Le but des GRETA :

– former les publics éloignés de l'emploi ;
– anticiper la sortie de crise par l'élévation des compétences des salariés.

Un ancrage régional :
Depuis plus de 40 ans, participant au développement des territoires, les GRETA d'Aquitaine conçoivent ou construisent en partenariat avec les acteurs économiques (entreprises, branches professionnelles, collectivités) des formations qui favorisent le développement et la maîtrise des compétences professionnelles, proposent des outils pédagogiques adaptés et mettent en œuvre une gamme de prestations sur-mesure.

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

www.vae-academie-bordeaux.com Tel 05 40 54 71 30
Le Dispositif Académique de Validation des Acquis : le DAVA acceuille et informe gratuitement les candidats à une VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) mise en place par la loi de modernisation sociale de 2002 constitue un des différents modes de certification.
En effet, elle permet de reconnaître que l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle est porteuse de compétences et de connaissances qui peuvent être validées par la délivrance totale ou partielle d'un diplôme à finalité professionnelle.
La démarche VAE permet d'accéder à un diplôme identique à celui qui peut être obtenu par la formation initiale ou continue.

Le GIP-FCIP (Groupement d'Intérêt Public - Formation Continue et Insertion Professionnelle)

La DAFPIC a notamment pour mission la mise en œuvre de la politique de formation continue de l'académie, tant à l'interne par l'appui au développement du réseau des GRETA, qu'à l'externe par la communication en direct avec les grands partenaires publics et privés.

Son action est appuyée par un GIP (structure de niveau académique dont le président est le recteur). Le GIP est un outil de gestion qui permet l'opérationnalisation de la stratégie académique de développement et d'accords cadres nationaux conclus par le ministère avec les branches professionnelles.

En 2013, les GRETA ont rejoint le GIP et celui-ci a vu ses missions s'enrichir, notamment sur la communication et la professionnalisation des acteurs du réseau de formation continue des GRETA. Le GIP porte les appels d'offres d'envergure régionale et nationale, conformément à la réforme des GRETA.

A l'intérieur du GIP-FCIP, le CAFOC (Centre Académique de Formation Continue) assure deux missions :
- Professionnalisation des acteurs de la formation (CAFOC Formation).
- Conseil en formation (CAFOC Conseil).

Le **CAFOC Formation** a principalement la charge de la formation des formateurs et des conseillers en formation continue du réseau des GRETA ainsi que la formation de tuteurs dans le cadre des contrats en alternance.

Le département **CAFOC Conseil** est une structure d'études et de conseil du réseau régional de formation d'adultes de l'Éducation nationale. Conseil en formation, ressources humaines et management des organisations, les consultants du CAFOC Conseil accompagnent les collectivités publiques et les entreprises dans l'étude et la mise en œuvre de leurs projets.
http://www.cafoc-conseil.com/

Les acteurs de l'éducation

Les métiers de l'Éducation nationale sont principalement confiés à des fonctionnaires, quelquefois à des agents publics contractuels. Tous sont des acteurs de l'éducation.

Dans les services académiques

Le recteur de région académique (voir p 10)

Le recteur d'académie

Nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres, le recteur représente le Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau de l'académie ainsi que le Secrétaire d'Etat en charge de l'enseignement supérieur et de la Recherche.
Placé sous l'autorité directe des ministres qu'il représente, il est responsable de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie, de la maternelle à l'université, et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.
Le recteur :

- veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- définit les objectifs de la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale, en particulier la nature des formations et des conditions d'affectation des élèves ;
- a compétence sur la gestion des personnels et des établissements ;
- est responsable des relations avec les milieux politiques, économiques, socio-professionnels et notamment les collectivités territoriales ;
- intervient dans le programme régional de formation conduit par le conseil régional ;
- en tant que chancelier des universités, il assure la tutelle des établissements d'enseignement supérieur.

Le secrétaire général d'académie

Nommé sur emploi fonctionnel, le secrétaire général exerce pour une période de durée déterminée. Depuis le 1er février 2012, il est l'adjoint du recteur chargé, sous son autorité, de l'administration de l'académie. A ce titre, il prépare et met en œuvre les décisions du recteur, en lien avec les conseillers techniques, les chargés de mission et les IA-DASEN. Responsable de l'ensemble des services administratifs du rectorat, il anime et coordonne l'action des directeurs et responsables de service. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative. Dans l'académie de Bordeaux, il est aidé de trois secrétaires généraux adjoints.

Le secrétaire général d'académie adjoint

En charge d'un secteur d'activités, il élabore avec les services les documents nécessaires à la définition de la politique académique. Il veille à la mise en œuvre de cette politique. Dans l'académie de Bordeaux, ils sont au nombre de trois : l'un d'entre eux est responsable du pôle expertises et services, les deux autres sont respectivement délégués à l'organisation scolaire et aux relations et ressources humaines.

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

Il est l'un des adjoints du recteur et son représentant au niveau départemental. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre. Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur, il :

- dirige les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel il est nommé et représente le recteur dans ce département ;
- participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique mettant en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires ;
- met en œuvre, sous l'autorité du recteur, la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée de son département.

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Collaborateur direct de l'IA-DASEN, le secrétaire général assure sous son autorité l'encadrement des services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Il a vocation à l'assister ou le représenter dans les commissions et groupes institutionnels. Il est associé et participe activement à la mise en œuvre de la politique académique dans le département.

L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional évalue et conseille les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Sous l'autorité du recteur, il contrôle le respect des objectifs, instructions et programmes ainsi que les examens. Il a également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques concernant les projets et actions innovantes des enseignants et des établissements.

L'inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique ou général (IEN-ET ou IEN-EG)

Au niveau de l'enseignement en lycée professionnel, l'inspecteur de l'Éducation nationale enseignement technique ou général remplit les mêmes fonctions qu'un IA-IPR.

L'inspecteur de l'Éducation nationale du premier degré (IEN)

Placés sous l'autorité de l'IA-DASEN, il est généralement chargé d'une circonscription du 1er degré.

Il évalue les structures et prépare la carte scolaire. Il examine et valide les projets pédagogiques, il participe à la gestion des personnels du premier degré, il anime pédagogiquement et administrativement sa circonscription, il conduit en liaison avec l'IA-DSDEN, une politique de communication et d'information en direction des élus locaux, des associations de parents d'élèves et des représentants du personnel. Il participe au recrutement et à la formation première et continue des personnels du premier degré, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan de travail académique.

Les conseillers techniques du recteur

Outre les corps d'inspection, le recteur dispose d'une équipe de conseillers techniques et de chargés de mission placés directement sous son autorité. **Le délégué académique aux formations professionnelles initiales et continues (DAFPIC)** a plus particulièrement en charge l'enseignement technologique et professionnel, par la voie scolaire traditionnelle ou par l'apprentissage, ainsi que la responsabilité des activités de formation continue des adultes dans l'Éducation nationale. **Le chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO)** contribue, par son expertise, à l'élaboration de la politique d'orientation ; il est responsable de l'harmonisation des décisions d'affectation des élèves.

Le **délégué académique à la formation des personnels de l'Education nationale (DAFPEN)** est chargé d'opérationnaliser la politique académique de formation des personnels définie par le recteur. Il coordonne l'ensemble des actions et moyens de formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale (enseignants des premier et second degrés, personnels administratifs, personnels de direction, corps d'inspection).

Le conseiller académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE), a pour mission de faire le lien entre l'administration centrale et les équipes en établissement, de repérer, accompagner, valoriser les équipes innovantes, d'animer le réseau local de l'innovation en éducation avec tous les partenaires concernés (notamment la recherche).

Le recteur est également conseillé dans les domaines de la scolarisation des élèves handicapés par la **conseillère technique ASH,** dans les domaines sanitaire et social par **le médecin, l'infirmière** et **l'assistante sociale conseillère technique,** et dans les domaines de la culture, des relations internationales, de la vie scolaire, de l'éducation aux médias d'information ou des technologies de l'information et de la communication (voir p.19, 20, 21, 24).

Un conseiller technique sécurité issu de la police ou de la gendarmerie assiste le recteur et dirige l'équipe mobile de sécurité.
Le DAN, délégué académique au numérique, est chargé auprès du recteur de proposer une stratégie académique déclinant les orientations nationales de développement et de formation aux usages du numérique, d'animer la mise en œuvre de cette feuille de route numérique et d'en évaluer les résultats. Il conduit son action avec l'ensemble des autres responsables académiques et les partenaires territoriaux de l'Éducation.

Le responsable académique pour la sécurité des systèmes d'information

www http://ssi.ac-bordeaux.fr mél rssi@ac-bordeaux.fr
Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) est placé directement sous l'autorité du recteur. Il met en place l'organisation et les dispositifs de prévention des risques informatiques et coordonne les actions qui permettent de réagir en cas d'alerte.
Son périmètre d'intervention comprend les services de l'académie, les établissements scolaires et les écoles.
Le RSSI académique peut être saisi via un formulaire de contact accessible à l'url suivante : http://ssi.ac-bordeaux.fr/contact.html
En cas de réception sur votre messagerie académique d'un message électronique à caractère frauduleux, transférez-le à l'adresse : alerte.messagerie@ac-bordeaux.fr.
Les mesures nécessaires seront prises et vous serez informés de la suite donnée à votre message.

Dans votre établissement scolaire

Le chef d'établissement et son adjoint

Sous l'autorité du recteur et de l'IA-DASEN, le chef d'établissement participe à la mise en œuvre de la politique éducative nationale et académique. Il est le représentant de l'État dans l'établissement. Il est l'animateur des équipes éducatives et administratives de son établissement. Pour les personnels placés sous son autorité, il est le garant d'une gestion des ressources humaines de proximité. Il gère également les équipements et entretient le dialogue avec les collectivités locales. Le chef d'établissement peut être secondé dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par un adjoint.
Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière, administrative et de ressources humaines, le chef d'établissement est secondé par un adjoint gestionnaire, membre de l'équipe de direction.

L'équipe pédagogique

Le chef de travaux

Le chef de travaux est un adjoint du chef d'établissement dans le secteur des enseignements technologiques en lycée technique, polyvalent ou professionnel. Son activité et ses responsabilités s'exercent autour des pôles pédagogique et technique. Au niveau des activités pédagogiques, il est chargé, notamment, de l'animation pédagogique de l'équipe des professeurs techniques et de l'organisation de leur emploi du temps. Au niveau des activités techniques, il est chargé de l'organisation des ateliers et du respect des règles de sécurité, de la préparation des commandes courantes et des équipements ainsi que des relations avec le milieu professionnel.

L'enseignant

La fonction de l'enseignant est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Sous l'autorité du chef d'établissement, il a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous. Dans son établissement, l'enseignant participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. S'il est professeur principal, il intervient à la

fois comme coordonnateur de l'équipe enseignante et comme conseiller de chaque élève ; à ce titre, il est un interlocuteur privilégié des parents en ce qui concerne le suivi des élèves.

Le professeur documentaliste

L'enseignant documentaliste exerce une action pédagogique directe auprès des élèves pour leur enseigner les méthodes de recherche documentaire, individuellement ou en petits groupes à l'occasion des travaux (préparation d'exposés, travaux pluridisciplinaires) qu'ils réalisent au CDI ou en classe dans le cadre horaire d'une discipline, en collaboration avec un professeur.

Le conseiller d'orientation psychologue (COP)

Le conseiller d'orientation psychologue, comme le directeur de CIO, est spécialiste du conseil individuel en orientation. Il travaille avec les collégiens, les lycéens, les jeunes en voie d'insertion professionnelle et les étudiants pour les aider dans l'élaboration de leur projet d'orientation ou de réorientation en s'appuyant sur des entretiens individuels, des travaux de groupe, des tests et des évaluations. Dans les collèges et les lycées, il joue le rôle de conseiller technique de l'équipe éducative. Il intervient également comme formateur auprès des équipes d'enseignants chargés de mettre en place des séquences d'éducation à l'orientation. Il participe à la détection des difficultés d'apprentissage.

Les personnels de Vie Scolaire

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Le conseiller principal d'éducation aide le chef d'établissement et son adjoint à organiser la vie scolaire dans un établissement d'enseignement secondaire. Il est responsable du suivi des absences des élèves. Il les accompagne et les conseille et contribue à la mise en place d'un cadre de vie favorisant leur réussite scolaire et l'apprentissage de la citoyenneté. Il participe au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la formation des délégués ; le plus souvent, il gère les activités du foyer socio-éducatif et anime, avec le chef d'établissement ou son adjoint, le conseil de la vie lycéenne. Il est également chargé de l'animation de l'équipe des personnels de vie scolaire.

L'assistant d'éducation

Dans le second degré, l'assistant d'éducation participe, sous l'autorité du chef d'établissement, à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves, à savoir les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration et en internat, l'encadrement des sorties scolaires, l'accès aux nouvelles technologies, l'appui aux documentalistes, l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens, l'aide à l'étude, aux devoirs, à l'animation des élèves internes hors temps scolaire, à l'intégration collective des élèves en situation de handicap.

L'assistant d'éducation peut aussi exercer les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves en situation de handicap avec une mission d'aide à l'accueil et à l'intégration.

Il a la possibilité de se présenter aux différents concours internes de recrutement de personnels enseignants s'il justifie, à la date de clôture des inscriptions, de trois années de services publics et des titres ou des diplômes requis.

L'auxiliaire de vie scolaire

L'auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes en situation de handicap. Il faut distinguer :

- l'AVS ayant une fonction collective (AVS-CO) : il est orienté vers l'aide à une équipe au sein d'une école ou d'un établissement intégrant plusieurs jeunes en situation de handicap [classe d'intégration scolaire (CLIS) ou unité pédagogique d'intégration (UPI)] ;
- l'AVS ayant une fonction individuelle (AVS-I) : il est orienté vers l'aide à l'accueil et à l'intégration individualisée d'élèves en situation de handicap [aide reconnue nécessaire par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)].

L'assistant chargé de prévention et de sécurité

Sous l'autorité du chef d'établissement et en complémentarité avec les autres personnels, les APS ont pour mission de contribuer à la mise en place d'une politique de prévention des violences scolaires et de concourir à la gestion des cas de crise grave compromettant la sécurité des personnes et des biens, afin de rétablir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

L'équipe médicale et sociale

Le médecin scolaire

Le médecin de l'Éducation nationale intervient de la maternelle au lycée sur un secteur géographique donné. Il effectue le bilan de santé obligatoire des grandes sections de maternelle, les bilans d'orientation d'enseignement technologique et professionnel, les examens médicaux pour l'aptitude au travail sur machine dangereuse. Il participe à l'accueil des enfants malades et en situation de handicap. Il intervient également dans le cadre de l'urgence pour la protection de l'enfance et pour les maladies contagieuses. Il participe à l'éducation à la santé. Il est le conseiller technique du chef d'établissement et se tient à la disposition de toute la communauté éducative.

L'assistant de service social

Il apporte une contribution importante à la prévention de l'échec scolaire et à ses conséquences par un travail en étroit partenariat notamment avec l'infirmier, le médecin scolaire, le COP et le CPE. Son action s'articule autour de trois axes principaux : le suivi et l'orientation des élèves en difficulté ; la prévention et la protection des mineurs en danger ; l'éducation à la vie et à la responsabilité.

L'infirmier

L'infirmier est le référent santé, tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement et de tous les adultes de la communauté scolaire. Il contribue à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des élèves en favorisant leur adaptation aux études.

Le personnel administratif et technique

Le personnel administratif

Directeur de service, Attaché de l'administration de l'Etat (AAE), SAENES, ADJAENES, selon leur corps d'appartenance, les personnels administratifs en poste en EPLE peuvent exercer dans l'un des domaines suivants :

Le service d'intendance est en charge de la gestion administrative financière et matérielle. Chaque EPLE dispose d'un gestionnaire matériel qui coordonne l'action des différents personnels en ce domaine.

La fonction comptable est mutualisée pour six établissements ou plus. L'agent comptable en est le responsable. Il tient la comptabilité des établissements dont il a la charge et établit les comptes financiers respectifs. Il est un acteur de la politique de modernisation budgétaire et financière de l'établissement.

Le pôle secrétariat assure la gestion du secrétariat du chef d'établissement et de ses adjoints ainsi que de la scolarité des élèves.

Le personnel de laboratoire

En poste en établissement scolaire, il assiste les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques et lors des séances de travaux pratiques. Il exerce ses fonctions auprès des professeurs d'une ou plusieurs disciplines. Il peut assurer la maintenance et l'entretien spécialisé de certains matériels. Ils ont souvent une autre dénomination ATTE.

Le personnel TOS

Les personnels TOS peuvent exercer en EPLE ou dans les services académiques. Ils sont mis à disposition des collectivités territoriales depuis 2005. Ces personnels participent à la mission éducative et au bon fonctionnement de l'établissement. Ils entretiennent les locaux et s'occupent du service de restauration, d'hébergement et d'accueil.

Les différents corps de personnels administratifs

Les personnels administratifs sont susceptibles d'exercer leurs fonctions aussi bien :

- dans les établissements d'enseignement (voir ci-dessus paragraphe « Dans votre établissement scolaire ») ;
- que dans les services administratifs (rectorat, DSDEN) : selon son corps d'appartenance, le personnel administratif assure des tâches administratives de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse et peut se voir confier la coordination de plusieurs sections administratives et financières ou la responsabilité d'un bureau ou d'un service. Son activité porte sur tous les domaines de la gestion : comptabilité, personnels, moyens, scolarité, finances, secrétariat de direction, etc.

Les administrateurs civils

Ils constituent un corps unique à vocation interministérielle relevant du Premier ministre.
Ils exercent des fonctions d'encadrement, de direction, d'expertise ou de contrôle dans les administrations et les établissements publics administratifs de l'Etat. Ils exercent exclusivement en services académiques.

Les directeurs de service

Ils occupent des postes d'encadrement importants à tous les niveaux du système éducatif.
Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative. Ils contribuent à la modernisation du service public, en particulier dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gestion des moyens mis à la disposition du système éducatif. Ils exercent des responsabilités de nature administrative, économique, financière et comptable.

L'attaché d'administration de l'Etat (AAE)

Il a un rôle de préparation et d'application des décisions administratives et, presque toujours, d'encadrement. Dans les établissements, il assure la gestion matérielle et/ou comptable. En administration centrale, dans un rectorat, une DSDEN, une université, il est chargé de fonctions de gestion variées : personnels, moyens, scolarité, finances, contentieux, international. Les attachés principaux sont issus du corps des AAE par voie d'examen professionnel, ils se destinent à des postes à plus grandes responsabilités.

Le secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)

Il assure des tâches administratives d'application (de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse) et peut se voir confier la coordination de plusieurs sections administratives et financières ou la responsabilité d'un bureau. Son activité porte sur tous les domaines de la gestion, en service administratif comme en EPLE.

L'adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)

Il exerce des tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Il peut se voir confier des fonctions de secrétariat ou de gestion dans un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur, comme dans une structure administrative du ministère de l'Éducation nationale ou de l'enseignement supérieur.

ORGANIGRAMME DES SERVICES ACADEMIQUES

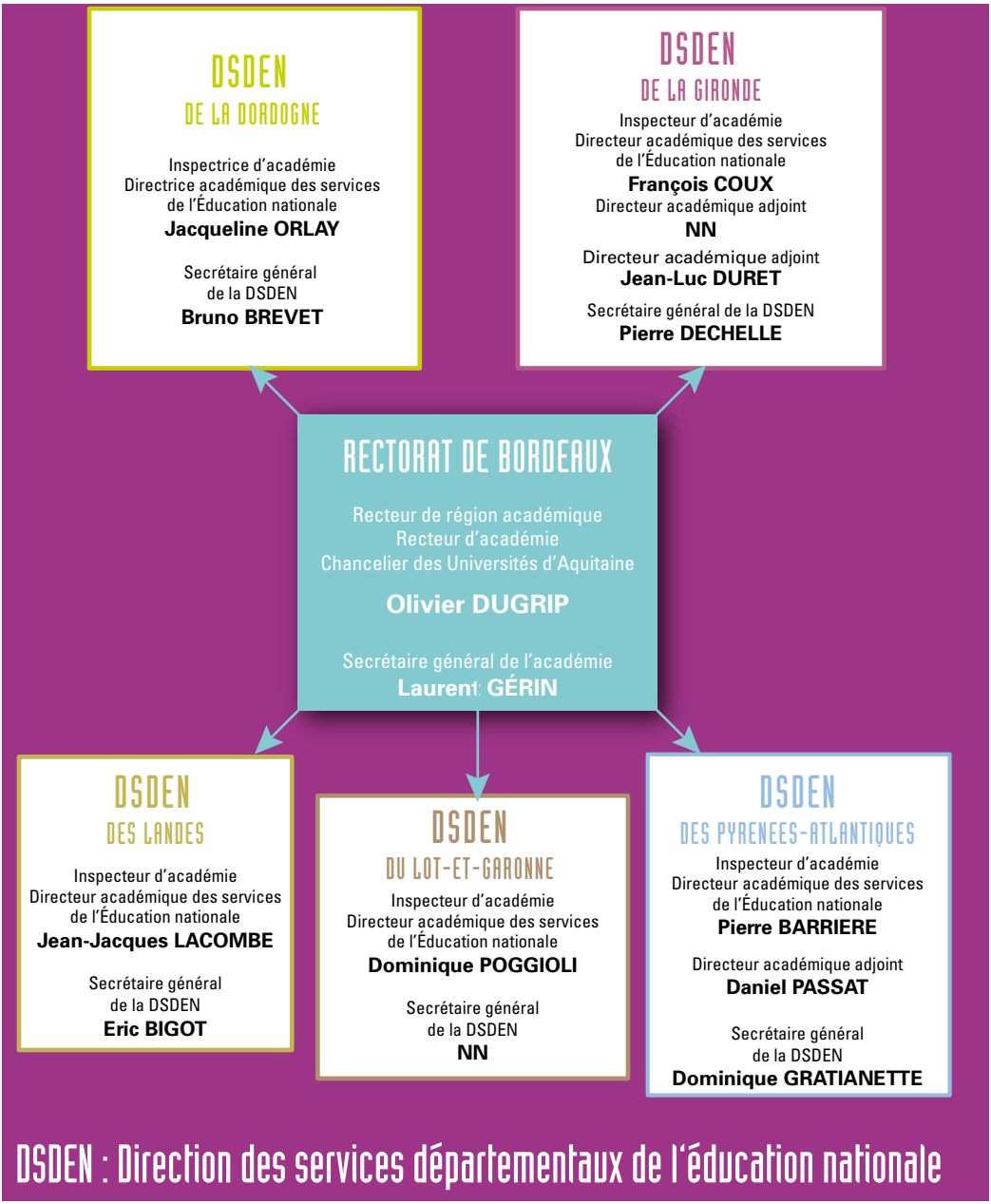

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Département de Dordogne

Troisième département de France par sa superficie, la Dordogne connaît des contrastes géographiques forts entre :

- le Périgord vert, écrin de verdure vallonné et sillonné de ruisseaux au nord ;
- le Périgord blanc, aux plateaux de calcaire d'est en ouest ;
- le Périgord noir, réputé pour ses sites préhistoriques (Lascaux, Les Eyzies…) au sud-est ;
- le Périgord pourpre, vignobles renommés du Bergeracois au sud-ouest.

Dans ce beau département marqué par la ruralité, le service public de l'Éducation nationale doit s'adapter aux défis posés par la refondation de l'École de la République.

L'enseignement public prend en charge 56 331 élèves dans 413 écoles dont plus de la moitié sont associées au sein de regroupements pédagogiques intercommunaux, 38 collèges et 19 lycées d'enseignement général et professionnel. L'enseignement privé sous contrat compte 5 465 élèves scolarisés dans 17 écoles, 8 collèges et 4 lycées.

Dès lors le maillage territorial, avec des établissements scolaires dispersés et souvent de petite taille, implique un travail en réseau et de nombreux services partagés. Les résultats des élèves se sont progressivement améliorés mais les écarts entre écoles et établissements demeurent. Les résultats restent aussi très variables selon les examens, les séries de baccalauréat et les établissements. La fluidité des parcours se poursuit à tous les niveaux.

Avec volontarisme, le département s'inscrit dans le projet académique avec l'ambition première de réduire les disparités entre écoles, collèges et lycées et de faire progresser chaque élève.

Partager une ambition forte pour chaque élève, faire respecter collectivement les principes d'égalité d'accès à la connaissance et à la culture, rappeler la nécessaire équité de traitement entre écoles et établissements et la réussite de tous seront des objectifs communs à l'ensemble des personnels.

La dynamique départementale s'appuie nécessairement sur des synergies qui devront devenir encore plus efficaces.

La Dordogne, c'est aussi la poursuite d'un partenariat culturel et sportif ambitieux et riche au service du développement de l'élève, de la consolidation des savoirs fondamentaux et de la personnalisation des parcours de formation.

A chaque niveau d'enseignement, les personnels et services de l'éducation, les parents, les élus, les partenaires de l'École œuvrent pour que les informations et les ressources circulent. Je vous souhaite une bonne installation et un épanouissement professionnel en Dordogne.

Bienvenue en Dordogne.

Jacqueline ORLAY
Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Dordogne

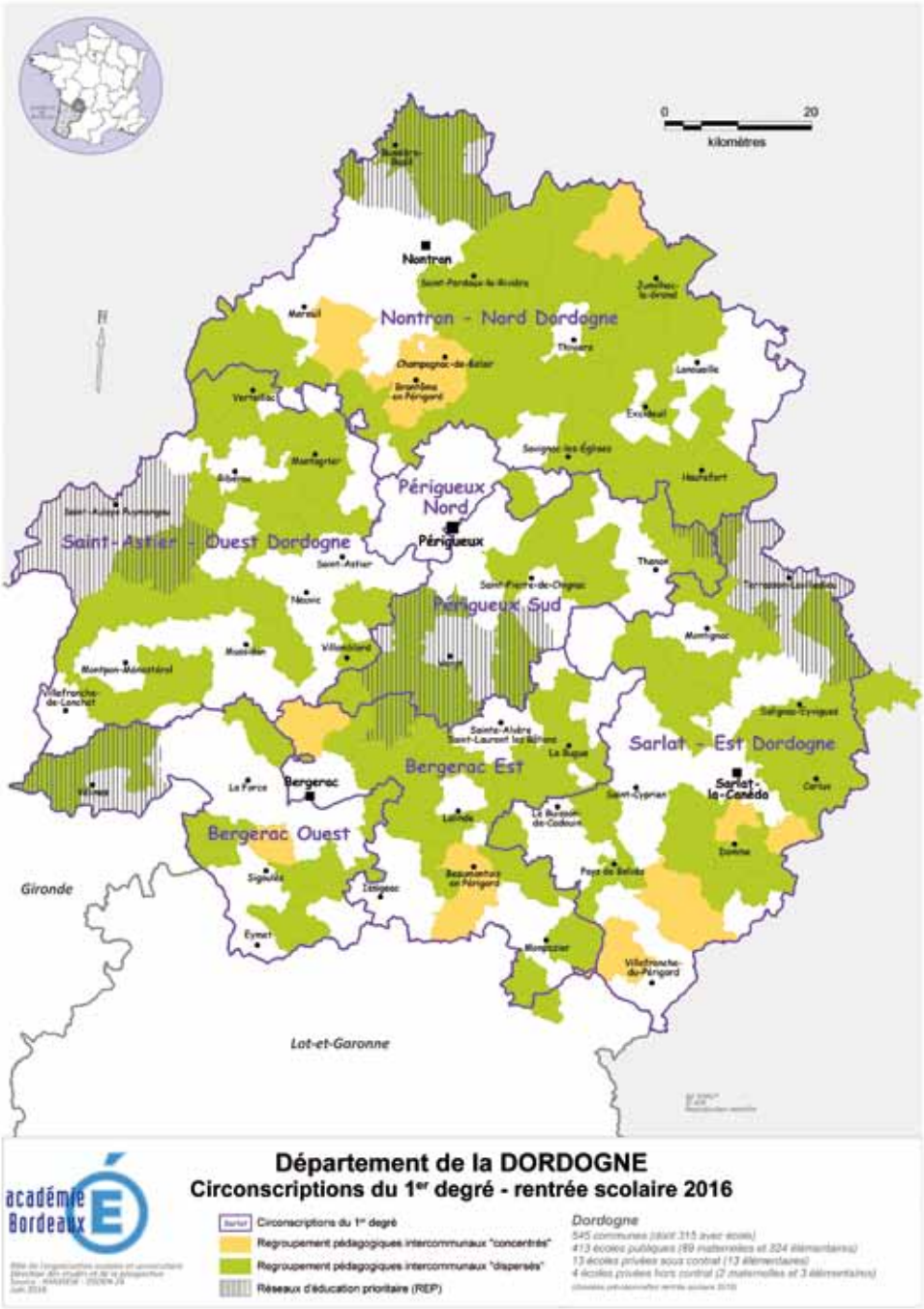

Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante :
http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Info/accescarto.htm

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA DORDOGNE

20 rue Alfred de Musset CS 10013 24054 PERIGUEUX Cedex

tél 05.53.02.84.84 (standard ouvert de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00)
fax 05.53.02.84.91
mél ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr
www http://www.ac-bordeaux.fr/ia24

Horaires d'ouverture au public : 8h30 -11h30 / 13h00 -16h30

Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale	**Jacqueline ORLAY**	
Secrétaire général	**Bruno BREVET**	
IEN adjoint à l'inspectrice d'académie	**Alain GRIFFOUL**	
IEN « Mission Pré élémentaire »	**Marie-Noëlle PONS**	
IEN-IO	**Jean-Jacques LAVERGNE**	
IEN-ET-EG	**Stéphane GOY**	
Chef de Cabinet	**Marie-Annick BONY**	**ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr** 05 53 02 84 70

Division des structures et des moyens

ce.ia24-d4@ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Nicolas SANCHEZ**	05.53.02.84.66

Division des ressources humaines et de la vie de l'élève

ce.ia24-d1@ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Vincent NAVARRO**	05.53.02.84.73
Adjointe	**Jeanne KOHLER**	05.53.02.84.43

Division des personnels du 1er degré privé sous contrat

(Pôle de gestion académique)

ce.ia24-d2@ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Pascale PASCUAL**	05.53.02.84.62

Division des affaires générales et du budget

ce.ia24-d5@ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Bernard OLLIVIER**	05.53.02.84.52

Division de l'informatique

cdti24@ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Josiane TROUPENAT**	05.53.02.84.46

Département de Gironde

Fleuves, estuaire, lacs, bassin et océan : la Gironde, ce sont d'abord des eaux. La Garonne et la Dordogne se rejoignent pour former l'estuaire de la Gironde, le plus long d'Europe. La côte océane offre de belles plages de la pointe du Verdon à la frontière des Landes. Ses lacs (Hourtin – Carcans, Lacanau et Cazaux) comptent parmi les plus vastes de l'hexagone.

Terre de tradition, la Gironde c'est aussi la vigne et la forêt. Héritage somptueux de l'histoire, la vigne s'étend sur 500 communes. C'est également le deuxième département forestier français.

Bienvenue en Gironde.

La rentrée scolaire 2016 se prépare depuis plusieurs mois et prend largement appui sur la refondation de l'Ecole de la République, ses principes, ses fondements et ses valeurs. Porteuse d'exigences et d'ambition collectives, la politique éducative conduite dans le département de la Gironde s'inscrit pleinement dans la dynamique du nouveau projet 2016-2020 de l'académie de Bordeaux qui met en exergue la nécessité de mieux accompagner les élèves, dans une réussite scolaire à consolider, dans des parcours scolaire à conforter.

Tous les éléments sont aujourd'hui réunis pour faire mieux, à court terme mais aussi dans la durée.

Qualitativement, le système éducatif se réforme en profondeur pour mieux répondre aux besoins de chaque élève : un socle commun de connaissances, de compétences et de culture rénové, une nouvelle organisation et de nouveaux enseignements au collège, un accompagnement personnalisé à tous les niveaux, de nouveaux programmes à l'école et au collège structurés autour de nouveaux cycles d'enseignement, un continuum bac-3, bac+ 3 réaffirmé, une formation des personnels qui s'améliore.

Quantitativement aussi, la Gironde a bénéficié de 883 postes supplémentaires ces quatre dernières années dont 212 pour la rentrée 2016, avec une priorité pour le 1er degré. Ces moyens importants n'ont de sens que par notre capacité collective à les rendre efficients au plus près des besoins des élèves, c'est pourquoi la clé de répartition définie à la rentrée 2015 s'inscrit dans le temps et vient soutenir les réseaux d'éducation prioritaire mais aussi les territoires ruraux du département.

L'accompagnement des structures scolaires, des professeurs, des élèves et de leur famille prend appui sur une méthode simple : exigence, équité et dialogue dans un cadre qui mérite d'être constamment travaillé eu égard aux mutations profondes que connait l'Ecole et d'être tout autant conforté par la mise en œuvre de principes : l'autonomie des établissements, la confiance faite aux personnels, la responsabilité de tous les acteurs de l'Ecole.

Le département de la Gironde porte sur son territoire l'ambition de la Nation en matière d'éducation, celle d'élever le niveau de qualification des tous les élèves. La réflexion pédagogique, l'engagement, la capacité à s'adapter et à innover, l'affirmation de relations constantes et confiantes avec les parents d'élèves, les élus, resteront nos priorités pour la prochaine année scolaire.

Au quotidien, j'ai toujours plaisir à rencontrer des professeurs consciencieux et très engagés, des parents d'élèves soucieux de la réussite de leurs enfants, des élus créatifs et mobilisés sur l'Education, qu'ils en soient ici remerciés.

Ils peuvent chacune et chacun compter sur la reconnaissance et le plein soutien de la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde qui quotidiennement est à leur service, à votre service.

Je vous souhaite une belle année scolaire pleine de satisfactions professionnelles et personnelles dans un cadre de vie remarquable.

François COUX
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde

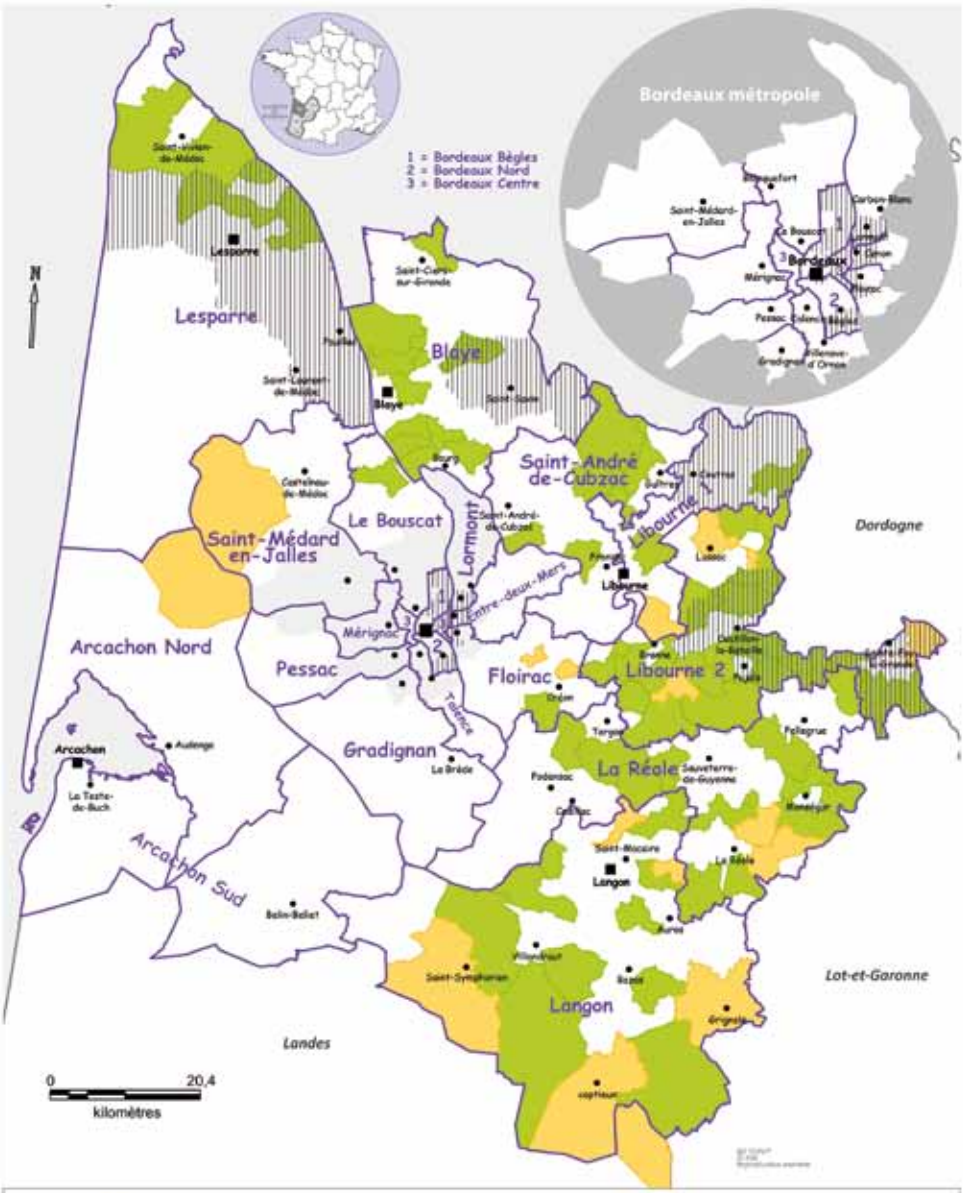

Département de la GIRONDE
Circonscriptions du 1er degré - rentrée scolaire 2016

- Circonscriptions du 1er degré
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "concentrés"
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "dispersés"
- Réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)

Gironde
540 communes (dont 430 avec école)
917 écoles publiques (323 maternelles et 594 élémentaires)
60 écoles privées sous contrat (1 maternelle et 59 élémentaires)
15 écoles privées hors contrat (5 maternelles et 10 élémentaires)

Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante :
http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Info/accescarto.htm

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA GIRONDE

30 cours de Luze 33060 BORDEAUX Cedex

tél 05 56 56 36 00 (Standard ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et 16h00 le vendredi)
fax 05.57 87 08 60
Mél ce.ia33@ac-bordeaux.fr
www http://www.ac-bordeaux.fr/ia33

Horaires d'ouverture au public : 8h30 -11h45 / 13h30 -16h00

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	**François COUX**	05 56 56 36 21
Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	**NN**	05 56 56 36 20
	Jean-Luc DURET	05 56 56 36 19
Secrétaire général	**Pierre DECHELLE**	05 56 56 36 21
Chef de cabinet	**Cathy LABOURDIQUE**	05 56 56 36 71
Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint du directeur académique	**Jean-François LAFONT**	05 56 56 36 43
IEN-IO (Information Orientation)	**Jean-Michel GAUTIER**	05 56 56 36 43
IEN formation et numérique	**Éric SEGOUIN**	05 56 56 57 39
IEN référents maternelle	**Pascale PALY**	05 56 56 36 78
IEN-ET (enseignement technique) Conseillère technique pour les enseignements techniques et professionnels	**Frédérique COLLY**	05 56 56 37 79

Division de l'Organisation Scolaire - DOS

ce.ia33-dos@ac-bordeaux.fr

Chef de division **Dominique CHAMBORD-VIVENOT** 05 56 56 37 93

Division des Élèves et de l'Action pédagogique - DEAP

ce.ia33-deap@ac-bordeaux.fr

Chef de division **Janine AUSSEL** 05 56 56 36 22

Division des Ressources Humaines - DRH

ce.ia33-drh@ac-bordeaux.fr

Chef de division **Alexandrine SEYROL** 05 56 56 37 24

Division de l'Informatique - DI

ce.cdti33@ac-bordeaux.fr

Chef de division **Patrick CEZARO** 05 56 56 36 05

Division des Affaires Générales, Intérieures et de la Règlementation - DAGIR

Chef de division **Marie LAUNAY** 05 56 56 36 44

ce.ia33-sfg@ac-bordeaux.fr
ce.ia33-paj@ac-bordeaux.fr
ce.ia33-stat@ac-bordeaux.fr

DIVISION DU PILOTAGE ET DES CONCOURS

Chef de division **Bernadette DANTZER** 05 56 56 37 41

ce.ia33-bpce@ac-bordeaux.fr
ce.ia33-bce1@ac-bordeaux.fr
ce.ia33-bce2@ac-bordeaux.fr

Département des Landes

Le département des Landes se distingue en premier lieu par sa superficie : 9 243 km2. Deux éléments caractérisent la vision des Landes dans l'imaginaire collectif : la forêt (62% de la surface du département) et le littoral (107 km de côte). Les Landes bénéficient d'un environnement naturel exceptionnel et ont une forte vocation touristique.
Au-delà de ces atouts touristiques, ce département est particulièrement dynamique, notamment par son accroissement démographique (plus 1,4 % tous les ans) et son économie portée par des filières d'excellence faisant la part belle à l'emploi industriel. L'industrie du bois/papier, la biochimie, l'aéronautique, l'agroalimentaire ou des sports de glisse ont trouvé là les ressources naturelles et humaines permettant leur développement sur le territoire.
Créer les conditions de la réussite de tous les élèves est un objectif prioritaire pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes. C'est pourquoi elle s'engage auprès des établissements pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur en développant notamment des modules d'adaptation et des parcours d'excellence.

Dans chacune des trois zones d'animation pédagogique, collèges et écoles de secteur poursuivent l'expérimentation de dispositifs innovants et consolident les continuités pédagogiques et les parcours scolaires dans le cadre de la réforme du collège; les lycées développent des liens étroits avec l'enseignement supérieur pour favoriser l'orientation active des lycéens tout au long de leur cursus scolaire.
Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la coordination de l'action des différents acteurs agissant sur le même territoire auprès des mêmes enfants est indispensable. La direction des services départementaux de l'Éducation nationale, en partenariat avec les collectivités territoriales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et les associations d'éducation populaire, partenaires de l'école, poursuit le développement de formations partagées regroupant les enseignants et les animateurs des temps périscolaires. Le Groupe d'Appui Départemental a également engagé une réflexion sur les clés d'évolution des projets éducatifs territoriaux en s'appuyant sur l'expertise de l'Observatoire des Politiques Locales d'Education et de la Réussite Educative basé à l'Institut Français de l'Education de Lyon.

Afin de mutualiser les compétences et de mettre en réseau les différents acteurs, le département a particulièrement développé les Techniques de l'Information et de la Communication. 93 % des écoles landaises utilisent l'espace numérique de travail, favorisant ainsi les échanges d'informations entre les différents acteurs (enseignants, élèves, parents d'élèves...). L'opération « Un collégien, un ordinateur portable », mise en place en 2001 par le Conseil départemental des Landes, a incontestablement accompagné de façon très positive les évolutions des pratiques pédagogiques dans les collèges.
Dans un contexte marqué par le développement du numérique, l'émergence de nouvelles formes de collectif et les évolutions de la formation des enseignants, il s'agit d'étudier et de soutenir, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, de nouvelles modalités de développement professionnel s'appuyant sur le numérique.

Les différents indicateurs (résultats aux examens, taux de passage de la troisième en seconde générale et technologique, taux d'accès à la classe de première, taux d'accès à l'enseignement supérieur,...) sont très encourageants et traduisent la forte implication des équipes pédagogiques accompagnées par l'ensemble des personnels d'encadrement.
La consolidation de la fluidité et de la souplesse des parcours de l'école au lycée et l'amélioration de l'efficience de tous les dispositifs d'inclusion et d'accompagnement personnalisé existants restent des priorités pour la rentrée 2016, tout comme les dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui privilégient le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'affectation de maîtres surnuméraires dans les écoles accueillant un public fragile ou relevant de l'Éducation Prioritaire.

Vous êtes dès maintenant associés à ce plan d'actions ambitieux.
Je vous souhaite, grâce en particulier au soutien efficace et professionnel des services de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, une installation réussie dans notre beau département.

Jean-Jacques LACOMBE
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Landes

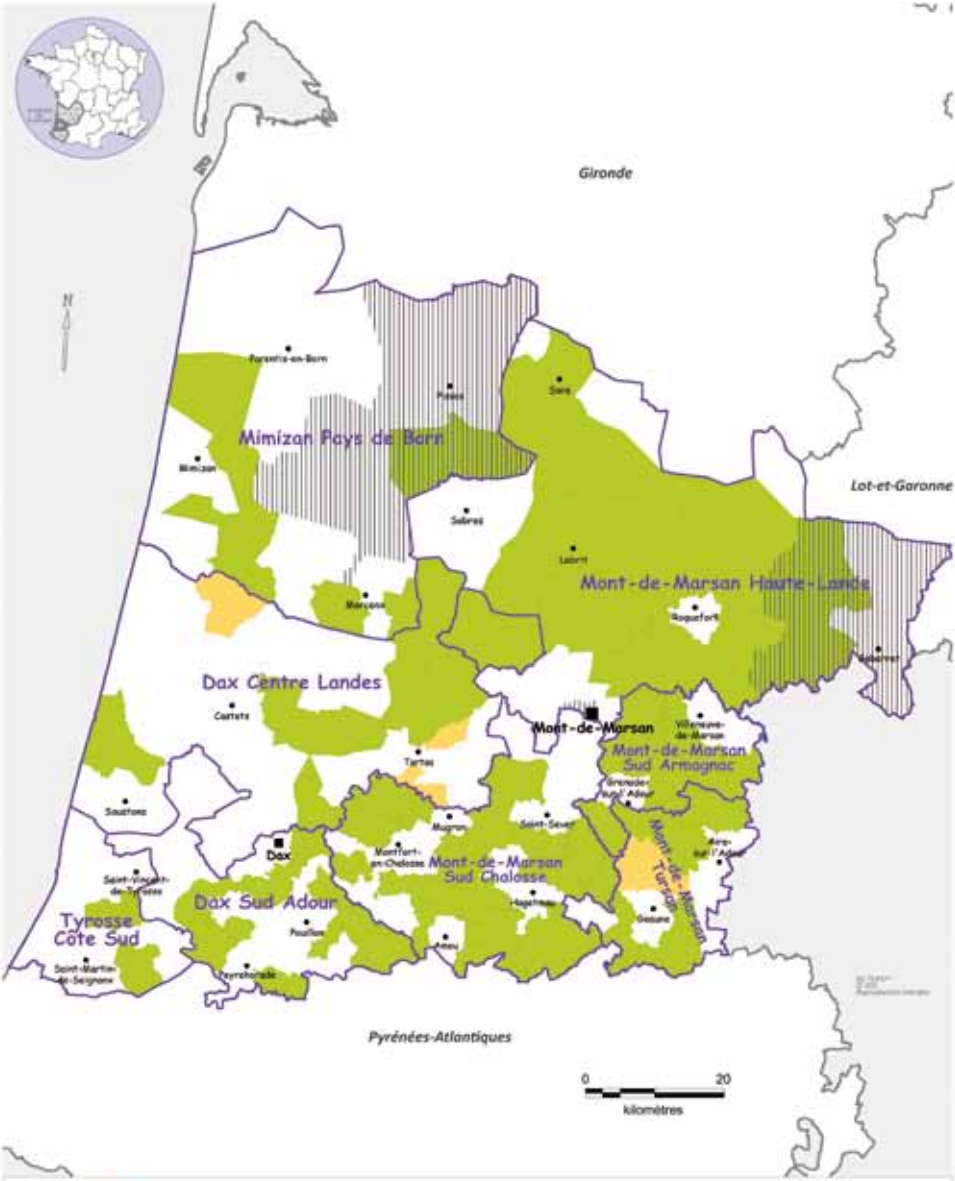

Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante :
http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Info/accescarto.htm

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES LANDES

5 avenue Antoine Dufau BP 389 40012 MONT-DE-MARSAN Cedex

tél. 05.58 05 66 66 (standard ouvert de 8h15 à 11h45 et de 13h00 à 16h00)
fax 05.58 75 30 27
Mél ce.ia40@ac-bordeaux.fr
www http://landes.ac-bordeaux.fr

Horaires d'ouverture au public : 8h30 -12h00 / 13h30 -16h30

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	**Jean-Jacques LACOMBE** ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr	05 58 05 66 60
Secrétaire général	**Eric BIGOT** ce.ia40@ac-bordeaux.fr	05 58 05 66 63
IEN adjoint à l'IA-DASEN	**Francis WEBER**	05 58 05 66 78
Directeur de cabinet	**NN**	05 58 05 66 72
IEN IO	**Catherine COURBAIGTS**	05 58 05 66 82
IEN chargé de l'enseignement technique et de l'apprentissage	**Philippe VERPLANCKE**	05 58 05 66 66
IEN référent maternelle	**Catherine LEBRAT**	05 58 05 66 75

Service des moyens et de l'organisation scolaire

ce.ia40-smos@ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Diane CAUVIN**	05 58 05 66 73

Service des élèves et de la vie scolaire

ce.ia40-sevs@ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Stéphane DEDIES**	05 58 05 66 70

Service des personnels enseignants

ce.ia40-spe@ ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Marie-Laure BATAILLE**	05 58 05 66 89

Service gestion des contrats aidés et affaires juridiques

ce.ia40-spaj@ ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Charlène PRABONNE**	05 58 05 66 67

Service des affaires générales et financières

ce.ia40-sagf@ ac-bordeaux.fr

Chef de division	**Alain LABATSUZAN**	05 58 05 66 69

Département du Lot-et-Garonne

Situé dans la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, entre Bordeaux et Toulouse, bénéficiant d'un climat agréable, le Lot-et-Garonne incarne toutes les valeurs qui fondent l'esprit du Sud-Ouest. Authentique et convivial, il promet des rencontres chaleureuses à tous.

Gourmand et généreux, il est le premier département français pour la diversité de ses fruits et légumes cultivés. Pruneaux d'Agen, tomates de Marmande, fraises, kiwis, vignobles... la gastronomie et les produits du terroir font partie de son identité.
Pétri d'histoire, le département n'est demeuré étranger à aucun des grands épisodes de l'histoire de France. Grâce sans doute à sa position à peu près centrale dans la Guyenne et la grande vallée de la Garonne, il y a presque toujours joué un rôle considérable. Vous apprécierez les plaisirs d'une promenade le long du canal et vous y découvrirez châteaux, bastides, églises romanes ou croisières fluviales.

Le Lot-et-Garonne est un département rural, le réseau scolaire y est donc très étendu, jusque dans des zones relativement isolées : 319 communes, 316 écoles publiques, 14 écoles privées, 54 regroupements pédagogiques, 37 collèges et 17 lycées publics et privés, plus de 54 000 élèves. Cet important et nécessaire maillage du territoire s'appuie sur le dynamisme des équipes et communautés scolaires et sur l'existence de partenariats de qualité.

Les indicateurs de parcours des élèves, les taux de réussite aux examens, les taux d'orientation vers la voie générale, technologique ou professionnelle, la nature des liaisons consolidées et dynamiques entre les divers degrés d'enseignement, la mobilisation de l'encadrement dans des programmes d'actions concertées des zones d'animation pédagogique, l'engagement fort des personnels dans la réussite des élèves, attestent d'une implication tangible mise au service de l'Ecole et des élèves.

De la maternelle au lycée, les professeurs disposent d'un outil pédagogique unique en France : la convention éducative née d'un partenariat privilégié entre le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Actualisée tous les ans en fonction des programmes pédagogiques, elle a pour principaux objectifs de compléter et d'illustrer l'enseignement de certaines disciplines scolaires (culture, patrimoine, sport, environnement, développement durable) lors de la tenue d'ateliers et de sorties extra-scolaires.

Les différents services de l'Etat et les collectivités territoriales entretiennent des relations de qualité débouchant sur de nombreux partenariats. Leur forte implication permet une amélioration constante de la qualité des locaux et des équipements. La richesse du tissu associatif (amicales laïques, associations culturelles et sportives...) très actif dans les principales communes ou communautés de communes vient compléter cette dynamique départementale.

Pour toutes ces raisons, mais avant tout pour les défis que nous devons relever ensemble, je suis très heureux de vous accueillir dans le Lot-et-Garonne.
Je sais pouvoir compter sur vos qualités personnelles et professionnelles pour assurer la réussite de chacun de vos élèves.

Je vous souhaite la bienvenue dans ce département.

Dominique POGGIOLI
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Lot-et-Garonne

Crédit photo : Xavier Chambelland - Conseil départemental du Lot-et-Garonne

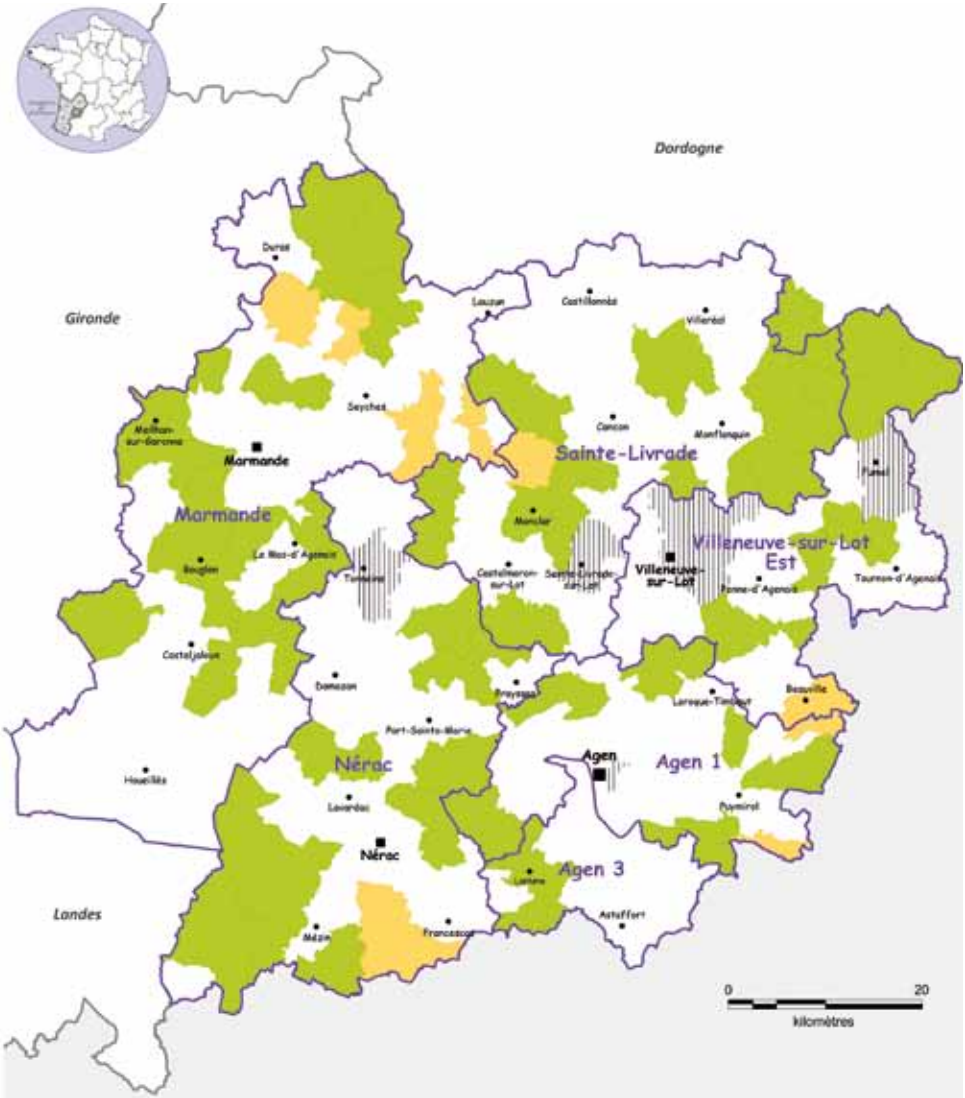

académie Bordeaux

Département du LOT-ET-GARONNE
Circonscriptions du 1er degré - rentrée scolaire 2016

- Circonscriptions du 1er degré
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "concentrés"
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "dispersés"
- Réseaux d'éducation prioritaire (REP)

Lot-et-Garonne
319 communes (dont 210 avec écoles)
315 écoles publiques (62 maternelles et 233 élémentaires)
14 écoles privées sous contrat (14 élémentaires)
3 écoles privées hors contrat (2 maternelles et 1 élémentaire)

Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante :
http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Info/accescarto.htm

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU LOT-ET-GARONNE

23 rue Roland Goumy 47916 AGEN cedex 9

tél. 05 53 67 70 00 (standard ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30)
fax 05.53 67 70 32
mél ce.ia47@ac-bordeaux.fr
www http://www.ac-bordeaux.fr/ia47

Horaires d'ouverture au public: 8h30 -12h15 et 13h30 -16h30

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	**Dominique POGGIOLI**	05.53.67.70.01 **ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr**
Secrétaire général	**NN**	05.53.67.70.04 **ce.ia47@ac-bordeaux.fr**
Cabinet	**NN**	05.53.67.70.02 **ce.cab47@ac-bordeaux.fr**
IEN-IO	**Ellen THOMPSON**	05.53.67.70.05 **ellen.dausse@ac-bordeaux.fr**
IEN-ET-EG et Apprentissage	**Lucas SANZ-RAMOS**	**lucas.sanz-ramos@ac-bordeaux.fr**

Division des structures, des moyens des 1er et 2nd degrés, de l'enseignement privé

Chef de division	**NN**	05.53.67.70.10 **martine.bossuet@ac-bordeaux.fr**

Division scolarité, vie scolaire

Chef de division	**Françoise RIVETTA**	05.53.67.70.40 **francoise.rivetta@ac-bordeaux.fr**

Division des ressources humaines

Chef de division	**Stéphanie PUJOS**	05.53.67.70.16 **stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr**

Division des affaires générales, des finances

Chef de division	**Véronique LE GALL**	05.53.67.70.30 **veronique.le-gall@ac-bordeaux.fr**

Service académique de gestion de frais de déplacement et changement de résidence

Chefs de service
Véronique LE GALL
Stéphanie PUJOS (formation continue + animations pédagogiques)

Département des Pyrénées-Atlantiques

Bienvenue dans les Pyrénées-Atlantiques, département qui offre une riche palette de sites naturels et de paysages pleins de charme.

Peu de territoires présentent autant de subtils contrastes : côtes de sable fin ou bordées de falaises, pics majestueux dominant de profondes vallées verdoyantes, plaines céréalières, landes pastorales, coteaux couverts de vignes s'y succèdent et, parfois, s'y mêlent. Et partout l'eau, l'eau des sources, l'eau des gaves et des ruisseaux, l'eau des torrents et des cascades, l'eau des lacs et de l'océan…

Les Pyrénées-Atlantiques composées du Béarn et du Pays Basque, tous deux forts de leur identité linguistique et culturelle, de leur histoire et de leurs traditions, se caractérisent par un dynamisme économique et une structuration sociale dont bénéficient ses habitants.

Les écoles et établissements du département s'intègrent à cette diversité, à la fois rurale et urbaine, et mettent en oeuvre les orientations nationales et académiques afin d'atteindre les objectifs assignés à l'Éducation nationale.

Si les résultats obtenus sont ici supérieurs aux moyennes nationales, nous devons persévérer dans la voie de la qualité tout en renforçant les dispositifs destinés aux élèves rencontrant des difficultés scolaires (PPRE, soutien scolaire, accompagnement éducatif, stage de remise à niveau, activités pédagogiques complémentaires...). La convention ruralité qui promeut la mise en réseau d'écoles isolées ou de petite taille s'y attache également en diminuant le nombre de niveaux enseignés dans chaque classe et en favorisant la scolarisation dès 2 ans, notamment en milieu rural et de montagne.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée, la personnalisation des parcours de formation constitue un enjeu essentiel, de même que la réforme du collège, nouveau défi qu'il convient de relever pour consolider la réussite de tous les élèves.

L'école en Pyrénées-Atlantiques, c'est un engagement très fort pour l'accueil et l'intégration des enfants différents, qu'ils soient en situation de handicap, primo-arrivants ou issus de la communauté des gens du voyage. C'est encore un projet éducatif et partenarial dynamique qui se décline tant dans la mise en œuvre des contrats éducatifs locaux que dans la prévention de la rupture scolaire et celle des dépendances et des conduites à risques. C'est également une politique culturelle active, ambitieuse et riche, soutenue fortement par le Conseil départemental, les collectivités locales, et réalisée avec l'aide de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

L'Éducation nationale dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est aussi un accompagnement et une démarche pour le développement des langues régionales : le basque et l'occitan.

Bref, une École en action, attentive à donner à chaque enfant les meilleures chances de réussite, dans le respect des valeurs républicaines dont elle est porteuse.

Je vous souhaite une bonne installation dans ce magnifique département et une parfaite intégration au sein des établissements scolaires des Pyrénées-Atlantiques.

Pierre BARRIERE
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

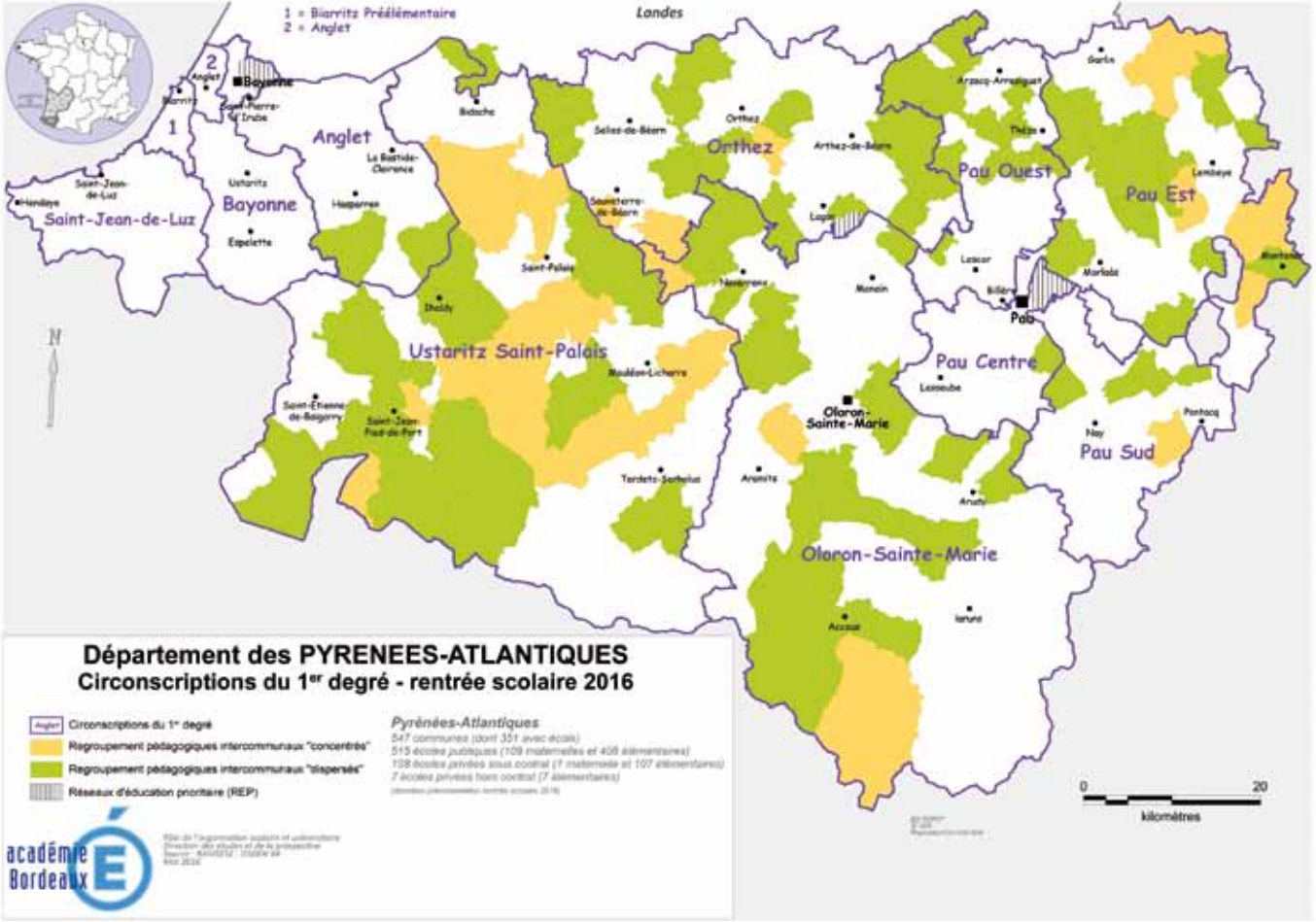

Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante :
http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Info/accescarto.htm

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

2 place d'Espagne, 64038 PAU Cedex

tél. 05 59 82 22 00
fax 05 59 27 25 80
mél ce.ia64@ac-bordeaux.fr
www www.ac-bordeaux.fr/ia64/

Horaires du standard : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Heures d'ouverture au public : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	**Pierre BARRIERE**	05 59 82 22 01
Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale	**Daniel PASSAT**	05 59 82 22 44
Secrétaire général	**Dominique GRATIANETTE**	05 59 82 22 02
IEN adjointe à l'IA-DASEN	**Christiane MARSAN**	05 59 82 22 21
Chef de cabinet	**Christelle ANNETTE**	05 59 82 22 28
IEN-IO	**Philippe DUCAFFY**	05 59 82 22 04
IEN référente maternelle	**Sylvie CUCULOU**	05 59 59 64 18
IEN-ET	**Gérard OBERLIN**	05 59 82 22 24

Pôle 1er degré

Chef de pôle	**Laurent CAPDEBOSCQ**	poste 4417
Adjointe au chef de pôle	**NN**	poste 4414

Pôle 2nd degré

Chef de pôle	**Anne-Laure COLLONGUES**	poste 4615

Pôle vie de l'élève, Examens et Concours

Chef de pôle	**Isabelle COENE**	05 59 82 22 03

Pôle soutien / Budget / Plateforme technique académique des bourses

Chef de pôle	**Marylis LABORDE**	05 59 82 22 19

Pôle soutien affaires médicales / service intérieur

Chef de pôle	**Sylvie FACHE-MICHEL**	05 59 82 22 40

Pôle gestion des contractuels / Hygiene et sécurité / Affectation des élèves

	NN	poste 4617

OUVERTURE du Collège Innovant Pierre Emmanuel

Rentrée 2016 -2017

60 places d'internes
et 60 places d'externes
de niveau 6ème et 4ème

Pour toutes informations
05 59 82 22 00
college.innovant64@gmail.com
www.college-innovant64.fr
25 avenue Honoré Baradat à Pau

Le Département des Pyrénées-Atlantiques construit à Pau un nouveau collège public pour 240 élèves, avec un internat de la réussite pour tous de 150 places, dont l'objectif est d'offrir aux jeunes des conditions d'éducation et de vie scolaire optimales, susceptibles de garantir leur réussite et leur épanouissement individuel.

Cet établissement ouvrira progressivement sur deux années scolaires :

- Rentrée scolaire 2016-2017
Recrutement de 120 collégiens de 6ème et 4ème dont 60 collégiens internes et de 30 lycéens scolarisés au sein de lycées palois accueillis également en internat.

- Rentrée scolaire 2016-2017
Recrutement de 120 nouveaux collégiens de 6ème et de 4ème.

Collège Innovant & internat Pierre Emmanuel

www.le64.fr

RECTORAT DE BORDEAUX

Site Carayon-Latour

5, rue Joseph-de-Carayon-Latour

Site Paul-Victor de Sèze

114 rue Georges Bonnac ou 3 Terrasse Front du Médoc

tél. 05.57 57 38 00 (standard ouvert de 8h00 à 18h00)

www http://www.ac-bordeaux.fr/

Horaires d'ouverture au public : 09h00 à 11h45 / 14h00 à 16h45

Organigramme du rectorat

Recteur de l'académie - Chancelier des Universités d'Aquitaine **Olivier DUGRIP**

Cabinet du recteur

Directeur de cabinet	**Jean-Luc DEMORTIER**	05 57 57 38 09 ce.cabinet@ac-bordeaux.fr
Adjointe au directeur de cabinet, chargée de la coordination de la communication	**Isabelle DELBEZ**	05 57 57 38 09
Affaires réservées	**Flavie LOGEAIS**	05 57 57 35 59
Communication	**Marion GALLIER**	05 57 57 38 30
Webmestre	**Catherine PIERSON**	poste 44 12

Secrétariat général

Secrétaire général de l'académie	**Laurent GERIN**	05 57 57 38 20 ce.secretariat-general@ac-bordeaux.fr
Secrétaire générale adjointe de l'académie, responsable du pôle expertises et services	**Frédérique SALSMANN**	05 57 57 38 21 ce.secretariat-general-adjoint@ac-bordeaux.fr
Secrétaire général adjoint, délégué à l'organisation scolaire et universitaire	**Yvon MACÉ**	05 57 57 35 65 ce.dosu@ac-bordeaux.fr
Secrétaire générale adjointe, déléguée aux relations et ressources humaines	**Claude GAUDY**	05 57 57 35 62 ce.drh@ac-bordeaux.fr

Services rattachés au secrétariat général

Service pour les affaires régionales (SAR)	**Stéphane GASNIER**	05 57 57 87 49 ce.sar@ac-bordeaux.fr
Service inter académique enseignement supérieur	**Jean MERPILLAT**	05 57 57 87 55 ce.secretariat-general-adjoint@ac-bordeaux.fr

Organigramme du rectorat

Pôle de l'animation pédagogique

Délégué académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale (DAFPEN)	**PIERRE LACUEILLE**	05 57 57 39 78 dafpen@ac-bordeaux.fr
Délégué académique aux formations professionnelles et technologiques initiales et continues (DAFPIC)	**Thierry KESSENHEIMER**	05 40 54 70 87 ce.dafpic@ac-bordeaux.fr
Collège des IA-IPR Doyen	**Frédéric BLANC**	05 57 57 38 19 ce.ipr@ac-bordeaux.fr
Collège des IEN ET-EG et IO Doyen	**Frédéric GUIRAL**	05 57 57 38 19 ce.ien@ac-bordeaux.fr
Collège des IEN 1er degré Doyen	**Robert SAUVAGET**	robert.sauvaget@ac-bordeaux.fr
Inspection établissements et vie scolaire	**Carole BLASZCZYK** **Michèle BLAKELY** **Marie-Claude FANTHOU**	05 57 57 38 71 ce.cvs@ac-bordeaux.fr
IEN Conseillère technique ASH	**Arlette GRANDPRÉ**	05 57 57 38 46 arlette.grandpre@ac-bordeaux.fr
Déléguée académique au numérique éducatif (DANE)	**Sabrina CALIAROS**	05 40 54 70 60 dane@ac-bordeaux.fr
Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)	**Catherine DARROUZET**	05 57 57 35 90 ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr
Correspondant académique pour les sciences et technologies (CAST)	**Vincent BESNARD**	05 40 54 70 67
Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)	**Johan DELORY**	05 57 57 35 37 ce.relint@ac-bordeaux.fr
Déléguée académique à l'éducation aux médias d'information (CLEMI)	**Isabelle MARTIN**	05 57 57 35 82 clemi@ac-bordeaux.fr
Chef du service académique de l'information et de l'orientation, délégué régional de l'ONISEP	**Eric MORTELETTE**	05 40 54 71 55 / 71 57 saio@ac-bordeaux.fr
Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des voyageurs (CASNAV - CIO de Talence) Allée Laroumagne	**Jean-Pierre HOCQUELLET**	05 56 11 55 80
DAVL	**Caroline THOMAS-LATOUR**	05 57 57 38 71

Pôle des relations et ressources humaines

Délégation aux relations et ressources humaines	**Claude GAUDY**	05 57 57 35 62
Département expertise paye - pension (DEPP)	**Caroline PREPOINT**	05 57 57 35 72
Service d'appui aux ressources humaines (SARH)	**Virginie LANDES**	05 57 57 87 84 ce.sarh@ac-bordeaux.fr
Bureau du conseil en gestion des carrières et des parcours professionnels, conseillère mobilité carrières	**Nathalie MAGUIRE**	05 57 57 35 53
Correspondant handicap	**Carole DAMON**	05 57 57 38 79
Bilans professionnels	**Marie-Claude RAOUST**	05 57 57 39 88
Direction des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux (DEPAT)	**Patrick BOUCHET**	05 57 57 39 40
Direction des personnels enseignants et gestion du remplacement (DPE)	**Laurent BASLY**	05 57 57 35 91 ce.dpe@ac-bordeaux.fr

Pôle de l'organisation scolaire et universitaire

Direction de l'enseignement supérieur et du contrôle interne de gestion (DESCIG)	**Jean MERPILLAT**	05 57 57 87 55
Direction des constructions et du patrimoine (DCP)	**Christian DROZ-BARTHOLET**	05 57 57 39 70 ce.dc@ac-bordeaux.fr
Direction des études et de la prospective (DEP)	**Pascale GUILLOIS**	05 57 57 48 69 ce.daec@ac-bordeaux.fr
Direction des structures et des moyens (DSM)	**Geneviève MESNARD**	05 57 57 38 41 ce.dsm@ac-bordeaux.fr
Direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP)	**Lydiane DESSALAS**	05 57 57 87 60 ce.dgep@ac-bordeaux.fr

Pôle expertises et services

Direction du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques (DCVSAJ)	**Thierry LAVIGNE**	05 57 57 87 33
Direction des examens et concours (DEC)	**Hélène ROIDOR**	05 57 57 35 00 ce.dec@ac-bordeaux.fr
Direction des systèmes d'information (DSI)	**Patrick BENAZET**	05 57 57 38 74 ce.dsi@ac-bordeaux.fr
Département de la gestion du rectorat (DGR)	**Joseph FERNANDEZ**	05 57 57 38 95 ce.si@ac-bordeaux.fr
Direction des affaires financières (DAF)	**Frédérique ZOU-PERY**	05 40 54 71 81 ce.depachat@ac-bordeaux.fr

Médiateur académique

Miguel TORRES	05 40 54 70 75

Collège des IA-IPR

Mél ce.ipr@ac-bordeaux.fr

Doyen	**Frédéric BLANC**	
Secrétariat des corps d'inspection et des doyens (appels de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00)	**Nathalie LEREIN** **Melisande HERAUD** **Nadia EL GNAOUI** **Michèle CHEVALARIAS**	poste 38 19
Gestionnaire	**Anne DUVIGNAU**	poste 38 58

Collège des IA-IPR par discipline

Allemand	**Ludger HERZIG**		
Anglais	**Susan GALAND** **James WINDSOR**	**Hélène ROCHARD** **Valérie NOUASRIA**	
Arabe	**Michel NEYRENEUF**		*Paris*
Arts appliqués	**Frédéric LAGARRIGUE**		*Toulouse*
Arts plastiques	**Catherine KEREVER**		
Biochimie-Génie biologique	**Philippe GARNIER**		*Toulouse*
Chinois	**Anne-Marie BORDAS**		
Économie et Gestion	**Mireille VAUJANY** **Isabelle VERRIERES**	**Philippe LOUCHET**	
Éducation musicale	**Sylvie WALCZAK**		
Éducation physique et sportive	**Catherine BEDECARRAX** **Jean-Luc MOURIER**	**Thierry DU VERDIER** **Cécile BELLEUDY**	
Espagnol	**Gérald LARRIEU** **Sylvie BAUDEQUIN**	**Sarah MENARD**	
Établissements et vie scolaire	**Carole BLASZCZYK** **Michèle BLAKELY**	**Marie-Claude FANTHOU**	
Hébreu	**Letitia LAMBERT**		*Versailles*
Histoire - Géographie	**Michel ROQUES** **Dominique VARINOIS**	**Guillaume JACONO**	
Italien	**Véronique CARAYON**		
Lettres	**Catherine DARROUZET** **Olivier MASSE** **Jean-Pierre HOCQUELLET** **Jean-Marie SARPOULET**	**Isabelle PECHEYRAN-ROSSI** **Fabienne OUVRARD** **Christophe AGARD** (chargé de mission)	
Mathématiques	**Christophe BARNET** **Agnès DURANTHON**	**Philippe JANVIER** **Francesco COLONNA ROMANO**	
Philosophie	**Jean-Michel LESPADE**		
Portugais	**Olinda PIRES**		*Versailles*
Russe	**Christina AGUIBETOV**		*Montpellier*
Sciences de la Vie et de la Terre	**Frédéric BLANC** **Bruno FORESTIER**	**Sophie FRONTY (chargée de mission)**	
Sciences et techniques industrielles	**Patrick COHEN** **Sébastien GOULEAU**		
Sciences économiques et sociales	**Christian FEYTOUT**		
Sciences médico-sociales Économie sociale et familiale	**Dominique ROUILLARD-REY (chargée de mission)**		
Sciences physiques	**David BOYER** **Pierre LACUEILLE** **Christophe BERTHIER**	**Bruno MOMBELLI** **Michel FAGET (chargé de mission)**	
Langue régionale Occitan	**Jean-Marie SARPOULET**		
Chargé de mission langues régionales Basque	**Jakes SARRAILLET**		

Collège des IEN ET-EG

Chargés de l'enseignement professionnel

mél ce.ien@ac-bordeaux.fr

Doyen	**Frédéric GUIRAL**	
Gestionnaire	**Anne DUVIGNAU**	38 58
Secrétariat des corps d'inspection	**Nathalie LEREIN** **Melisande HERAUD** **Nadia EL GNAOUI** **Michèle CHEVALARIAS**	38 19
Économie et gestion	**Kamel HADDAD** **Vincent DUCROS** **Jérôme MUZARD** **Frédérique COLLY** **Lucas SANZ-RAMOS** **Jean-Marie CORNUEY** **Jocelyn GRIVAUD**	
Enseignement artistique	**Patrick PERRIER**	
Formation continue	**Claude DELAGE** **(responsable du Dispositif académique de VAE)**	
Lettres / Histoire	**Charles JACQUELIN** **Joël JAUZE**	
Lettres/Allemand	**Rémy CORTELL (Créteil)**	
Lettres/Espagnol	**Michel MARTINEZ (Toulouse)**	
Lettres/Anglais	**Pierre POTTEZ**	
Mathématiques/Sciences	**Frédéric GUIRAL** **Sandrine TAUZIN**	
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	**Nadine COUTURE** **Catherine GANTEIL** **Michèle TERRET**	
Sciences et techniques industrielles	**Joëlle FLOQUET** **Philippe L'HOSTIS** **Jean-Pierre MEAU** **Gérard OBERLIN** **Stéphane GOY** **Philippe VERPLANCKE** **Fabrice METHEE**	

IEN

Enseignement technique - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	**Stéphane GOY**	0553028484
GIRONDE	**Frédérique COLLY**	0556563779
LANDES	**Philippe VERPLANCKE**	0558056686
LOT-ET-GARONNE	**Lucas SANZ-RAMOS**	0553677006
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	**Gérard OBERLIN**	0559822224

IEN - IO

Information et orientation - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	**Jean-Jacques LAVERGNE**	0553028484 (56 00)
GIRONDE	**Jean-Michel GAUTIER**	0556564924 (36 00)
LANDES	**Catherine COURBAIGTS**	0558056666 (56 01)
LOT-ET-GARONNE	**Ellen THOMPSON**	0553677005 (56 02)
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	**Philippe DUCAFFY**	0559822204 (56 03)

Inspecteurs de l'Éducation nationale

Circonscriptions du 1er degré

DORDOGNE			
BERGERAC EST	**Gérard MAURICE**	05 53 57 14 42	Ce.ien-bergest@ac-bordeaux.fr
BERGERAC OUEST	**Joëlle MIRASSOU**	05 53 58 11 08	Ce.ien-bergeouest@ac-bordeaux.fr
NONTRON NORD DORDOGNE	**Mohamed BENATTOU**	05 53 02 84 84	Ce.ien-nontron@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX 1 (ASH)	**Claude LAGRANGE**	05 53 53 83 83	Ce.ien-perigueux1@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX NORD	**Marie-Noëlle PONS**	05 53 02 84 84	Ce.ien-perigueux-nord@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX SUD	**Jean-Louis ALAYRAC**	05 53 53 16 66	Ce.ien-perigueux-sud@ac-bordeaux.fr
SAINT ASTIER - OUEST DORDOGNE	**Eric GUTKOWSKI**	05 53 53 38 59	Ce.ien-st-astier@ac-bordeaux.fr
SARLAT EST DORDOGNE	**Grazyna KRECKA-DUCHAUFOUR**	05 53 59 13 82	Ce.ien-sarlat@ac-bordeaux.fr
IEN A	**Alain GRIFFOUL**	05 53 02 84 50	Ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr
GIRONDE			
ASH EST	**Pascale MOULLET**	05 56 56 36 12	Ce.0331876K@ac-bordeaux.fr
ASH OUEST	**Daniel GILLARD**	05 56 56 36 13	Ce.0332275U@ac-bordeaux.fr
ARCACHON NORD	**Catherine RIDARD**	05 57 72 27 90	Ce.0333037X@ac-bordeaux.fr
ARCACHON SUD	**Béatrice BIROU**	05 57 72 29 07	Ce.0331451Y@ac-bordeaux.fr
BLAYE	**Pierre KESSAS**	05 57 42 62 53	Ce.0331445S@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX – BÈGLES	**Bénédicte LIEF**	05 56 56 36 97	Ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX CENTRE	**Robert SAUVAGET**	05 56 17 37 57	Ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
LE BOUSCAT	**Philippe MORISSET**	05 56 56 36 91	Ce.0331450X@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX – NORD	**Anne-Marie BEZIAN**	05 56 56 36 90	Ce.0331456D@ac-bordeaux.fr
FLOIRAC	**Richard ORTALI**	05 57 54 17 70	Ce.0332863H@ac-bordeaux.fr
PESSAC	**Patrick LAZARE**	05 56 07 82 95	Ce.0331457E@ac-bordeaux.fr
ENTRE-DEUX-MERS	**Philippe DUBOIS**	05 57 54 17 80	Ce.0331444R@ac-bordeaux.fr
GRADIGNAN	**Fabienne HELBIG**	05 57 35 10 74	Ce.0332091U@ac-bordeaux.fr
LANGON	**Isabelle BARBIER**	05 57 98 17 90	Ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
LA REOLE	**Marie-Laure GABARROCHE**	05 56 61 50 99	Ce.0331449W@ac-bordeaux.fr
LESPARRE	**Serge SEGURA**	05 56 73 38 97	Ce.0331447U@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE I	**Thierry BERTHOU**	05 57 55 46 06	Ce.0331448V@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE II	**Sylvie REBESCHINI**	05 57 55 46 90	Ce.0332274T@ac-bordeaux.fr
LORMONT	**Sylvie CUCULOU**	05 57 77 10 90	Ce.0331635Y@ac-bordeaux.fr
MERIGNAC	**Laurent SICARD**	05 56 97 43 03	Ce.0331453A@ac-bordeaux.fr
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	**Myriam DEMARET**	05 57 94 06 15	Ce.0332529V@ac-bordeaux.fr
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	**Isabelle TAUDIN**	05 56 70 12 31	Ce.0331455C@ac-bordeaux.fr
TALENCE	**Serge LELEU**	05 57 96 11 70	Ce.0331443P@ac-bordeaux.fr
Formation - Numérique	**Eric SEGOUIN**	05 56 56 57 39	Ce.0333220W@ac-bordeaux.fr
Préélémentaire Est	**Pascale PALY**	05 56 56 36 78	Ce.0333221X@ac-bordeaux.fr
IENA	**Jean-François LAFONT**	05 56 56 36 43	Ce.0331452Z@ac-bordeaux.fr
LANDES			
DAX CENTRE LANDES	**Christophe PETITCOLLIN**	05 58 74 33 35	Ce.ien40-dax-centre@ac-bordeaux.fr
DAX SUD ADOUR	**Sylvie HOURMAT**	05 58 74 68 23	Ce.ien40-dax-adour@ac-bordeaux.fr
MIMIZAN - PAYS DE BORN	**Olivier VEILLAT**	05 58 82 42 99 05 58 82 48 23	Ce.ien40-mimizan@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN SUD ARMAGNAC	**Francis WEBER**	05 58 05 66 82	Ce.ien40-marsan-armagnac@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN TURSAN	**Catherine LEBRAT**	05 58 05 66 82	Ce.ien40-marsan-tursan@ac-bordeaux.fr

MONT-DE-MARSAN HAUTE LANDE	**Pierre PEDEGERT**	0558757594	Ce.ien40-marsan-lande@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN SUD CHALOSSE	**NN**	0558064209	Ce.ien40-marsan-chalosse@ac-bordeaux.fr
TYROSSE CÔTE SUD	**Patrick WARGNIER**	0558771769	Ce.ien40-tyrosse@ac-bordeaux.fr
ASH et élèves à besoins éducatifs particuliers	**Daniel DUVAL**	0558056682	Ce.ien40-ash@ac-bordeaux.fr
LOT-ET-GARONNE			
AGEN 1	**Bernard FAINZANG**	0553677095	ien.agen1@ac-bordeaux.fr
AGEN 2 – ASH	**Carole ERRANT**	0553677091	ien.agen2.47@ac-bordeaux.fr
AGEN 3 – IEN A	**Agnès DELAGE**	0553677043	ien.agen3@ac-bordeaux.fr
MARMANDE	**Anne KUBEK**	0553890128	ien.marmande.47@ac-bordeaux.fr
NERAC	**Jean-Michel PIGNON**	0553972188	ien.nerac.47@ac-bordeaux.fr
SAINTE LIVRADE -VILLENEUVE-SUR-LOT OUEST	**Grégory PAULY**	0553891160	ien.sainte-livrade.villeneuve-ouest.47@ac-bordeaux.fr
VILLENEUVE-SUR-LOT EST	**Jean-Pierre DARMAGNAC**	0553413452	ien.villeneuve.47@ac-bordeaux.fr
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES			
IEN A	**Christiane MARSAN**	0559822221	Ce.ia64@ac-bordeaux.fr
ANGLET	**Florence LEAL**	0559593737	Ce.ienanglet@ac-bordeaux.fr
BAYONNE	**Pascal DEJOUX**	0559596434	Ce.ienbayonne@ac-bordeaux.fr
BIARRITZ – ASH OUEST	**Serge VIGUIER**	0559596418	Ce.ienbiarritz@ac-bordeaux.fr
BIARRITZ – PREELEMENTAIRE	**Sylvie CUCULOU**	0559596418	Ce.ienpreelementaire@ac-bordeaux.fr
OLORON	**NN**	0559397241	Ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr
ORTHEZ	**Marie-Line LOUISOR**	0559691179	Ce.ienorthez@ac-bordeaux.fr
PAU SUD	**Daniel BORDENAVE**	0559822241	Ce.ienpausud@ac-bordeaux.fr
PAU ASH EST	**Franck PEYROU**	0559822242	Ce.ienpauash@ac-bordeaux.fr
PAU EST	**Geneviève BOURGADE**	0559822245	Ce.ienpauest@ac-bordeaux.fr
PAU OUEST	**Marie-Elisabeth GOULAS**	0559822243	Ce.ienpauouest@ac-bordeaux.fr
PAU CENTRE	**Jean LAPORTE-FAURET**	0559802245	Ce.ienpaucentre@ac-bordeaux.fr
SAINT-JEAN-DE-LUZ	**Marie-Pierre COHERE**	0559852454	Ce.ienstjeandeluz@ac-bordeaux.fr
USTARITZ	**Jocelyne DEJOUX**	0559937450	Ce.ienustaritz@ac-bordeaux.fr

Santé

Service médical

Rectorat	**Dr Corine HERON-ROUGIER**	05 57 57 87 14 ce.medical@ac-bordeaux.fr
Dordogne	**NN**	05 53 02 84 89 ce.ia24-sps@ac-bordeaux.fr
Gironde	**Dr Cristina BUSTOS**	05 56 56 37 43 ce.ia33-medical@ac-bordeaux.fr
Landes	**NN**	05 58 05 66 85
Lot-et-Garonne	**Dr Odile OLYMPIE**	05 53 67 70 47 medecinct.47@ac-bordeaux.fr
Pyrénées-Atlantiques	**Dr Marie-Pierre BELLEGRADE**	05 59 82 22 00 (poste 4210) santesocialeleves64@ ac-bordeaux.fr

Médecine de prévention

Dordogne	**NN**	05 53 02 84 89
Gironde Lot-et-Garonne	**Dr Maguy MARRACO** **Dr Maryse BEAU-BESNARD** **Dr Annaig PRIGENT**	05 57 57 87 14 ce.medical@ac-bordeaux.fr
Pyrénées-Atlantiques Landes	**Dr Isabelle BIDEGAIN** **Dr Arielle GUTH** **Dr Jean-Pierre ADO**	05 59 82 22 00 (poste 4402)

Service infirmier

Rectorat	**Sandra ORAZIO**	05 57 57 38 23
Dordogne	**Alice FERREIRA de CARVALHO**	05 53 02 84 38
Gironde	**Marie-Laure LASMI**	05 56 56 36 53 ce.ia33-infirmier@ac-bordeaux.fr
Landes	**Corinne DELARUE**	05 58 05 66 84 corinne.delarue@ac-bordeaux.fr
Lot-et-Garonne	**Catherine TOUTIN**	05 53 67 70 56 infirmiere-ct47@ac-bordeaux.fr
Pyrénées-Atlantiques Infirmière prévention santé au travail Infirmière éducation à la santé / secourisme	**Virginie PAGES** **Micheline CHARBINAT** **Dominique COMBES**	05 59 82 22 00 (poste 4209) 05 59 82 22 29 05 59 82 22 00 (poste 4207)

Social

Service social

Conseillère technique auprès du recteur	**Corinne SARRAZIN**	
DORDOGNE		
Service social élèves	**Monique LAPOUGE**	05 53 02 84 95
Service social personnels (1)	**NN** **Claire LARNAUDIE**	05 53 02 84 79 05 53 02 84 33
GIRONDE		
Service social élèves	**Maryse BATY**	05 56 56 37 42 ce.ia33-soc@ac-bordeaux.fr
Service social personnels (1)	**Marie-Jeanne CHARBONNIER** **Nicole KERGUIDUFF** **Caroline DESJARDINS** **Sandrine FLAMAND**	05 56 56 37 51 05 56 56 37 67 05 56 56 37 53 05 56 56 36 96
LANDES		
Service social élèves	**Marie MARTIN**	05 58 05 66 88 marie.martin@ac-bordeaux.fr
Service social personnels (1)	**Valérie DUCOUT**	05 58 05 66 87 valerie.ducout@ac-bordeaux.fr
(ZAP Peyrehorade /Dax/St Paul)	**Myriam CASAU**	05 59 39 89 80
(St Martin de Seignanx /Tarnos)	**Anne-Laure DUDOUET**	05 59 59 44 50

LOT-ET-GARONNE		
Service social élèves	**Laurence PRABONNEAU**	05 53 67 70 57
Service social personnels (1)	**Sophie BLAIZAC**	05 53 67 70 07
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES		
Service social élèves	**Danièle MALBET**	05 59 82 22 00 (poste 4211)
Service social personnels (1)	**Anne-Laure DUDOUET**	05 59 59 44 50 Secteur Pays Basque
	Marie-Antoinette DEVILLE	05 59 82 22 17 Secteur Béarn
	Myriam CASAU	05 59 39 89 80 Secteur Orthez/Oloron/Dax

(1) Sectorisation du service social de prévention auprès des personnels de l'Éducation nationale

Service inter-universitaire de médecine préventive

Pessac	Domaine universitaire - 13, avenue Pey-Berland - 33600 Pessac	05 56 80 74 10
Pau	2, rue Audrey Benghozi - La clef des champs - Bâtiment E 64000 Pau	05 59 92 32 30
Bayonne	Cité universitaire - Bâtiment C - Chemin d'Arancette - 64100 Bayonne	05 59 63 76 62

L'amicale des personnels du rectorat

Philippe SERVANT	Philippe.servant@ac-bordeaux.fr	05 57 57 38 58

DAFPEN

Délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale

tél. 05 57 57 39 78 / 05 57 57 39 86 **fax** 05 57 57 35 09 / 05 57 57 87 01

mél dafpen@ac-bordeaux.fr / ce.cafa@ac-bordeaux.fr

DELEGUE ACADEMIQUE	**Pierre LACUEILLE**	
Adjointe au DAFPEN, directrice des services administratifs et financiers, responsable de la formation des personnels ATSS	**Virginia LABOILE**	
Adjoint au DAFPEN, responsable des systèmes d'information, coordination des missions pédagogiques, en charge des ENT académiques	**Stéphane CARASCO**	05 57 57 35 95 (externe)
Assistante de direction Secrétariat des actions de formation des personnels d'encadrement et ATSS Gestion des salles de réunion "Tour de Sèze" - Correspondante plateforme interministérielle	**Katia PECH**	05 57 57 39 86 (externe) ce.cafa@ac-bordeaux.fr
Secrétariat du DAFPEN Secrétariat des actions de formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation Mise en œuvre des actions nationales (PNF, CERPET, universités d'été)	**Stéphanie PEROVITCH**	05 57 57 39 78 (externe dafpen@ac-bordeaux.fr)

DAREIC

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

tél. 05 57 57 35 37 **fax** 05 57 57 35 02 **mél** ce.relint@ac-bordeaux.fr
Toutes les informations et la lettre mensuelle « Ouverture internationale » sur *www.ac-bordeaux.fr* « action éducative » rubrique « Europe et International »

DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE	**Johan DELORY**	
Adjointe au délégué Programme Erasmus+, solidarité internationale, mobilité jeunes, second degré, Espagne, Etats-Unis, Italie, Mexique	**Bernadette PACCALIN**	bernadette.paccalin@ac-bordeaux.fr
OFAJ, SFA, mobilité adultes, programme Erasmus+, postes à l'étranger, premier degré, Allemagne, Royaume-Uni, Vietnam	**Marie-Agnès PRUVOST**	M.-Agnes.Pruvost@ac-bordeaux.fr
Appariements, échanges scolaires, stages linguistiques CIEP, recherche de partenaires, bourses DAREIC	**Valérie ROUSSOT**	ce.relint@ac-bordeaux.fr
Communication/valorisation, formation et ERAEI	**Sandrine DOUCET**	Sandrine.Doucet2@ac-bordeaux.fr
Secrétariat de direction (apprentie)	**Ngoye-Laye NDIAYE**	ce.relint@ac-bordeaux.fr
CORRESPONDANTS DE BASIN EN DÉPARTEMENT		
Dordogne	**Hervé MIGNON**	ce.0240349z@ac-bordeaux.fr
Landes Sud, Pyrénées-Atlantiques	**Emmanuel LEVEE**	ef.levee@gmail.com
Lot-et-Garonne Sud, Landes Nord	**Patricia ZANON**	patricia.zanon@ac-bordeaux.fr
EXPERTS		
Enseignement professionnel	**Valérie ESCURE**	valerie.escure@gmail.com
Chine	**Xiaoli AUDOIN-HAN**	susu_h1@yahoo.fr
Russie	**NN**	
Maghreb	**NN**	

DAAC

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

DÉLÉGUÉE ACADÉMIQUE	**Catherine DARROUZET**	
Adjoint à la déléguée CAST de l'académie de Bordeaux	**Vincent BESNARD**	06 34 66 30 97 vincent.besnard@ac-bordeaux.fr
Secrétariat de direction	**Marie-Christine GASSER**	05 57 57 35 90 ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr
CONSEILLERS ACADEMIQUES ARTS ET CULTURE		
Lecture/Ecriture et veille numérique	**Nelly TURONNET**	nelly.turonnet@ac-bordeaux.fr
Culture scientifique et technique, patrimoine et archéologie Communication et site Production de ressources numériques	**Sophie MOUGE**	sophie.mouge@ac-bordeaux.fr
Professeur référent concours CGenial	**Michel PAYA**	michel.paya@ac-bordeaux.fr
Musique et Histoire des arts, coordination avec le 1er degré Accompagnement des territoires	**Eric BOISUMEAU**	eric-boisumeau@ac-bordeaux.fr
Théâtre et arts vivants, correspondant référents culture en lycée	**Didier CASTERAN**	didier.casteran@ac-bordeaux.fr
Danse et projets chorégraphiques Formation continue	**Nathalie FERRIER-BERNARD**	nathalie.bernard1@ac-bordeaux.fr
Cinéma et audiovisuel Options artistiques Arts du cirque	**Jean-François CAZEAUX**	jfcazeaux@ac-bordeaux.fr
Lycéens et apprentis au cinéma	**Sandra MOURAD**	sandra.mourad@ac-bordeaux.fr
Arts plastiques et grandes opérations nationales	**Nathalie FERRIER-BERNARD** **Sophie MOUGE** **Nelly TURONNET**	nathalie.bernard1@ac-bordeaux.fr sophie.mouge@ac-bordeaux.fr nelly.turonnet@ac-bordeaux.fr

Evénements nationaux / Actions éducatives DGESCO	**Linda LELONG-DUGRIP**	mission.culturelle@ac-bordeaux.fr
Chargé de mission Opéra National de Bordeaux, parcours lyriques et symphoniques	**Pierre CHALIES**	05 56 00 54 04 p.chalies@onb.fr

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX POUR LA CULTURE		
Dordogne	**Olivier BOUDY** **Marie-Noëlle PONS** **Marine THUET-BODIGUEL**	05 53 81 03 40 05 53 02 84 84 05 53 81 03 40
Gironde	**Véronique BARIS**	05 56 97 43 03
Landes	**Michaël DORDAIN** **Serge TAUZIET**	05 58 45 92 94
Lot-et-Garonne	**Frédéric BOUTRELLE**	05 53 87 22 63
Pyrénées–Atlantiques / Béarn	**Pierre SEGURA**	05 59 34 52 11
Pyrénées–Atlantiques / Pays Basque	**Sylvie CUCULOU**	05 59 59 64 34

Délégation académique à l'éducation aux médias d'information
CLEMI

Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information

DÉLÉGUÉE ACADÉMIQUE	**Isabelle MARTIN**	05 57 57 35 82 isabelle.martin@ac-bordeaux.fr
Chargé de mission *Classe-Radio*	**Eric BONNEAU**	bonneaue@wanadoo.fr

DANE

Délégation Académique au Numérique Educatif

www www.ac-bordeaux.fr/DANE
tél. 05 40 54 70 60 fax 05 40 54 70 65 mél dane@ac-bordeaux.fr

DÉLÉGUÉE ACADÉMIQUE	**Sabrina CALIAROS**
Délégué Académique au Numérique adjoint, 1er et 2nd degrés coordonnateur pédagogique correspondant FOAD	**Jacques LAJUS**
Secrétariat	**Martine CROUMP**
Interlocuteur SOLSTICE SCRIBE	**Luc VINCENT**
FOAD , scénarisation parcours M@gistere	**Francisco GOMEZ**
Valorisation, production ressources numériques	**Rémy Manuel BARROSO**
Accompagnement et suivi du plan numérique, correspondant CD 33	**Lionel DELSAUX**
Administration de la plateforme M@gistere	**Elias BAZAH**
Accompagnement et suivi du plan numérique, correspondant CDD64	**Michel DEZEST**
Accompagnement et suivi du plan numérique, correspondant CG 47	**Olivier DUWAT**
Accompagnement et suivi du plan numérique, correspondant CGD40	**Sébastien LOCHET**
Accompagnement et suivi du plan numérique, correspondant CD24	**Phillippe MALLARD**

Responsables départementaux TICE dans le 1er degré

IEN TICE Dordogne	**Alain GRIFFOUL**
IEN TICE Gironde	**Eric SEGOUIN**
Conseiller pédagogiqueTICE Gironde	**Philippe BONSIGNORE**
IEN TICE Landes	**Olivier VEILLAT**
IEN TICE Lot-et-Garonne	**Grégory PAULY**
IEN TICE Pyrénées-Atlantiques	**Marie-Line LOUISOR**

Centres d'information et d'orientation

Dordogne

Bergerac	7 rue Félix Faure 24100 Bergerac	0553571741
Nontron	Rue de Verdun 24300 Nontron	0553560667
Riberac	Cité scolaire A. Daniel Rue Couleau 24600 Riberac	0553916750
Périgueux	4 bis rue Albert Pestour 24000 Périgueux	0553356500 *fax 0553356501*
Sarlat-la-Caneda	Place de la Grande Rigaudie - BP 164 24205 Sarlat-la-Canéda	0553593085 *fax 0553298434*

Gironde

Arcachon	6 rue Aimé Bourdier 33120 Arcachon	0556831824
Bordeaux Nord	39 cours de Verdun 33000 Bordeaux	0556523742
Bordeaux Sud	BT emploi bât. 23 Rue Robert Schuman 33130 Bègles	0557590080
Blaye	9 rue Urbain Albouy 33390 Blaye	0557422931
Talence / Mérignac	Allée René Laroumagne 33405 Talence	0556804057
Cenon	88 cours Victor Hugo 33150 Cenon	0556864120
Langon	12 allée Garros 33211 Langon	0556636325
Libourne	40 rue Orbe BP 233 33506 Libourne	0557552700
Pauillac	Rue des Moineaux 33250 Pauillac	0556733800

Landes

Dax	30 avenue Jules Bastiat 40100 Dax	0558747034
Mont-de-Marsan	295 place de la Caserne Bosquet 40000 Mont-de-Marsan	0558064243
Aire-sur-l'Adour	Antenne du CIO de Mont-de-Marsan 45 rue F. Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour	0558716233
Parentis-en-Born	Place du 14 juillet 40160 Parentis-en-Born	0558827382

Lot-et-Garonne

Agen	48 bis rue René Cassin 47000 Agen	0553665107
Marmande	21 rue Portogruaro 47200 Marmande	0553209191
Villeneuve-sur-Lot	13 allée Lamartine 47300 Villeneuve-sur-Lot	0553703612

Pyrénées-Atlantiques

Bayonne	26 Chemin d'Arancette - 64100 Bayonne	0559521458
Oloron-Sainte-Marie	22 bis rue Louis Barthou 64400 Oloron-Sainte-Marie	0559391828
Orthez	Maison Gascoin Rue Gascoin - 64300 Orthez	0559670509
Pau	2 avenue de l'Université Centre Mercure - 64000 Pau	0559808290
Saint-Jean-de-Luz	Antenne du Cio de Bayonne - 36 boulevard Victor Hugo - 64500 Saint-Jean-de-Luz	0559263470

Dans les universités

Service OIP **Collège sciences et technologies** Campus de Talence Batiment A22 - 351 cours de la Libération 33405 Talence cedex	0540006371 orientation-emploi@u-bordeaux1.fr
Service OIP **Collège santé** Campus Bordeaux Carreire 146 rue Léo-Saignat 33076 Bordeaux cedex	0557571381 suio@u-bordeaux2.fr
Service OIP **Collège des sciences de l'Homme** Campus de Bordeaux Victoire 3 place de la victoire, Bât. F 1er étage 33 076 Bordeaux cedex	0557571381 cap-avenir@u-bordeaux2.fr
Université Bordeaux Montaigne **Pôle orientation stages et insertion professionnelle (POSIP)** Lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales Domaine universitaire - Bât. Accueil Rez-de-chaussée 33607 Pessac cedex	0557144500
Service OIP Collège droit, science politique, économie et gestion Campus de Pessac Bâtiment des amphis RDC Avenue Léon Duguit 33608 Pessac	0556848549 dosip@u-bordeaux4.fr
SCUIO-IP **Université de Pau et des Pays de l'Adour** Bâtiment de la présidence Domaine universitaire - Avenue de l'Université – BP 540 64012 Pau Université cedex	0559407090

Préfectures

Dordogne	Services de l'État - Cité administrative - 24 024 Périgueux Accueil du public : 2, rue Paul-Louis Courier 24016 Périgueux cedex	tél. 0553022424 - fax 0553088827 www.dordogne.gouv.fr
Gironde	(préfecture de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) Esplanade Charles de Gaulle 33077 Bordeaux cedex	tél. 0556906060 - fax 0556906067 www.gironde.gouv.fr
Landes	26, rue Victor Hugo - BP 349 40021 Mont-de-Marsan	tél. 0558065806 - fax 0558758381 www.landes.gouv.fr
Lot-et-Garonne	Place de Verdun 47020 Agen cedex	tél. 0553776047 - fax 0553983340 www.lot-et-garonne.gouv.fr
Pyrénées-Atlantiques	2, rue du Maréchal Joffre 64021 Pau cedex	tél. 0559982424 - fax 0559982499 www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Conseil régional Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Hôtel de région	14, rue François de Sourdis Bordeaux cedex	tél. 0557578000 - fax 0556247280 www.laregion-alpc.fr

Conseils départementaux

Dordogne	2, rue Paul-Louis Courier 24016 Périgueux cedex	tél. 0553022020 - fax 0553088827 www.dordogne.fr
Gironde	Esplanade Charles de Gaulle : 33077 Bordeaux cedex	tél. 0556993333 - fax 0556249349 www.gironde.fr
Landes	Hôtel Planté 23, rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan cedex	tél. 0558054040 - fax 0558054141 www.landes.fr
Lot-et-Garonne	Hôtel du Département 1633 avenue du Général Leclerc 47922 Agen cedex 9	tél. 0553694000 - fax 0553694494 www.lotetgaronne.fr
Pyrénées-Atlantiques	64, avenue Jean Biray 64058 Pau cedex 9	tél. 0559114664 - fax 0559114610 www.le64.fr

Établissements publics d'enseignement supérieur

Université de Bordeaux	351 cours de la Libération 33405 Talence cedex	tél. 0540006000 - fax 0556800837 www.u-bordeaux.fr
Université Bordeaux Montaigne Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales, Sciences	Domaine universitaire 33607 Pessac cedex	tél.0557124444 - fax 0557124490 www.u-bordeaux3.fr
ESPE d'Aquitaine École supérieure du professorat et de l'éducation	160, avenue de Verdun BP 90 152 33 705 Mérignac	tél. 0556126700 - fax 0556126799 www.espe-aquitaine.fr
Université de Pau et des Pays de l'Adour Domaine Universitaire	Avenue de l'Université - BP 576 64012 Pau cedex	tél. 0559407000 - fax 0559407001 www.univ-pau.fr
CNAM Conservatoire national des arts et métiers Centre associé d'Aquitaine	16, cours de la Marne 33800 Bordeaux	tél. 0557573050 - fax 0557573070 www.cnam.fr/aquitaine

ADRESSES UTILES

ENSAM École nationale supérieure des arts et métiers	Centre de Bordeaux –Talence Esplanade des Arts et Métiers 33405 Talence cedex	tél. 0556845333 - fax 0556845353 www.bordeaux.ensam.fr
Institut Polytechnique de Bordeaux	16, avenue Pey-Berland 33607 Pessac cedex	05 40 00 37 26
dont ENSCPB École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux	16, avenue Pey-Berland 33607 Pessac cedex	tél. 0540006565 - fax 0540006633 www.enscpb.fr
dont ENSEIRB École nationale supérieure d'électronique, informatique et de radiocommunication de Bordeaux	1, avenue du Docteur Schweitzer Domaine Universitaire - BP 99 33402 Talence cedex	tél. 0556846500 - fax 0556372023 www.enseirb.fr
IEP Institut d'études politiques de Bordeaux	Domaine universitaire 11, allée Ausone 33607 Pessac cedex	tél. 0556844252 - fax 0556374537 www.sciencespobordeaux.fr
Communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine (COMUE)	166 cours de l'Argonne 33000 Bordeaux	tél. 0556338080 - fax 0556338089

ORGANISMES ET ÉTABLISSEMENTS

AROEVEN Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale	114 rue Georges Bonnac ou 3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	tél. 0540 54 70 72 - fax 0540547055
UNSS Service régional et direction départementale de l'Union nationale du sport scolaire	114 rue Georges Bonnac ou 3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	tél. 0540 54 71 69 - fax 0540 54 71 75 unss@ac-bordeaux.fr
CROUS Centre régional des œuvres universitaires et scolaires	18, rue du Hamel BP 63 – Bordeaux MIDI 33033 Bordeaux cedex	tél. 0556339200 (58 66) - fax 0556928665 www.crous-bordeaux.fr
CLOUS Centre local des œuvres universitaires et scolaires	7, rue Saint-John-Perse 64000 Pau	tél.0559308900 - fax 0559308919
DRONISEP Délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions	114 rue Georges Bonnac ou 3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	tél. 0540 54 71 41 - fax 0556177158 www.onisep.fr
Librairie de l'ONISEP	3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	www.onisep.fr
Agence Europe Éducation Formation France (EEFF)	25 quai des Chartrons 33080 Bordeaux cedex	0556009400 - fax 0556009480

Les Maisons départementales des personnes handicapées en Aquitaine

MDPH 24	Bâtiment E de la cité administrative Bugeaud, 24016 Périgueux cedex	0553033384
MDPH 33	Immeuble le Phénix, 264 Boulevard Godard, 33300 Bordeaux	0556996900
MDPH 40	Hôtel du département, 23 avenue Victor Hugo, 40025 Mont-de-Marsan	0558054040
MDPH 47	1633 avenue du Maréchal Leclerc, 47916 Agen cedex 9	0553692050
MDPH 64	Rue Pierre Bonnard, 64000 Pau	0559275050

Vacances scolaires

2016 — 2017

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : mercredi 31 août 2016
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1er septembre 2016
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2017

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Notes personnelles

Notes personnelles

Pourquoi croire en une société plus collaborative ?

- Merci pour le coup de main.

- On est des voisins “collaboratifs”, c’est tendance.
Il va avoir un beau bureau ton fils.

- Y’a plus qu’à trouver un voisin collaboratif pour l’aider en math…

- Va sur le site de la MAIF, y’a plein de trucs ! De la maternelle
au bac : conseils, cours, préparation aux examens…

- Mais ? Je ne suis pas à la MAIF moi…

- Et alors ? Tout le monde y a accès. À la MAIF, le côté collaboratif,
le partage, c’est vraiment leur truc.

- Et expliquer les notices, ils le font aussi ?

Aujourd’hui, on cohabite et on covoiture, on coinvente et on cofinance. On partage des idées, des connaissances, des expériences et des biens. La MAIF s’engage pour cette société collaborative où les gens se font confiance pour mieux vivre ensemble. En favorisant l’accès à l’éducation pour tous, la MAIF met tout en œuvre pour que la réussite ne soit pas un concept mais une réalité accessible à tous, pour aider à la construction d’une société plus juste. On a tout à gagner à se faire confiance.

Pour tout savoir, rendez-vous sur : maif.fr/solutionseducatives

MAIF

assureur militant

MAIF - Société d’assurances mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort : B 341 672 681
CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Insultes, agressions, accidents… contre les risques du métier, vous avez prévu quoi ?

www.autonome-solidarite.fr
www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF
assureur militant

Local corporate © Photos : Getty, Plainpicture - Juin 2016

ASL 24
82 avenue Georges Pompidou
BP 80010
24001 PERIGUEUX CEDEX
Tél. : 05 53 08 96 83
asl024@fas-usu.fr

ASL 33
18 rue Quintin
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 24 68 16
asl033@fas-usu.fr

ASL 40
39 avenue Victor Hugo
40100 DAX
Tél. : 05 58 56 17 34
asl040@fas-usu.fr

ASL 47
72 avenue Jean Jaurès
Appt N°24
47000 AGEN
Tél. : 05 53 68 63 89
asl047@fas-usu.fr

ASL 64
7 Résidence du Parc Porte 4
Bd du BAB
64100 BAYONNE
Tél. : 05 59 46 32 66
asl064@fas-usu.fr

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

POUR LES RISQUES LIÉS À VOTRE ACTIVITÉ

-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO*

GMF 1ER ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF

ASSURÉMENT HUMAIN

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1ère année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.

20 agences GMF pour vous accueillir dans votre Académie.

Liste des agences GMF disponible sur www.gmf.fr

Ou renseignez-vous au 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou sur www.gmf.fr

ASSURANCE SCOLAIRE

Recommandée par la fcpe

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 :
PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur **mae.fr**

La mae Depuis 1932

MON PREMIER ASSUREUR

MAE de la Dordogne • 02 32 83 60 24 MAE de la Gironde • 02 32 83 60 33 MAE des Landes • 02 32 83 60 40
MAE du Lot-et-Garonne • 02 32 83 60 47 MAE des Pyrénées-Atlantiques • 02 32 83 60 64

0k0 • Crédit photo : Yannick Saillet • Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN 510 278 442 - 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX

académie Bordeaux

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5, rue Joseph-de-Carayon-Latour
CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 57 57 38 00
Fax : 05 56 96 29 42
www.ac-bordeaux.fr

Nous remercions nos partenaires

Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques

Autonome de solidarité laïque

CASDEN Banque populaire

MAIF

MAIF Prévention

MGEN

MAE

CANOPÉ Académie de Bordeaux

ONISEP

Directeur de la publication
Olivier DUGRIP,
recteur de l'académie de Bordeaux

Responsable de l'édition
Cabinet du recteur
service communication

Conception graphique
Cabinet du recteur
service communication
CANOPÉ site de Bordeaux

Impression
Korus

Juillet 2016